VOL. XLIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 28 JANVIER 1914 — No. 13

ABONNEMENTS

CANADA............. $1.00 par année
ETATS-UNIS........ 1.50 " "
EUROPE............. 2.50 " "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

MANITOBA
...IE ET IMPRIME
TOUS ...ERCREDIS

ANT. GAUVIN,
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

LE MANITOBA
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.
TÉLÉPHONE : Main 3377.

LE GOUVERNEMENT ROBLIN FAIT VOTER PAR LA LEGISLATURE $2.500.000.00 POUR LES CHEMINS RURAUX.

L'honorable W. H. Montague, ministre des Travaux Publics dans le gouvernement Roblin, a présenté mercredi dernier à la Chambre ce qu'on appellera "l'Acte des Bons Chemins." Cet acte peut se résumer en une seule phrase : donner à la classe agricole de bonnes routes et de bons ponts, de manière à lui permettre de transporter son grain et les produits de la ferme aux élévateurs et sur les marchés.

Nous sommes particulièrement heureux de faire part de cette bonne nouvelle à nos lecteurs.

Cette loi montre une fois de plus que le gouvernement Roblin est un gouvernement de progrès. Dès sa formation, son premier soin fut de règlementer le taux des transports et d'assurer, par l'acquisition et le bail du Canadian Northern Railway, des chemins de fer aux vastes régions agricoles qui n'avaient pas encore de communication avec Winnipeg et la tête des lacs.

Un peu plus tard ce fut l'imposition d'une taxe sur les grandes corporations,—avec le résultat que l'administration de la chose publique est surtout payée par les grandes agglomérations de capital, non plus par les petites bourses. On a même accusé sir Rodmond Roblin de *socialisme* en cette circonstance.

Vint le tour du Téléphone. Cette opération était hérissée de difficultés. Cependant, grâce à un travail persistant, le gouvernement est parvenu à étendre des réseaux dans toute la province; non-seulement le nombre des abonnés du téléphone a-t-il augmenté de prodigieuse façon dans Winnipeg et dans les villes environnantes, mais les villes et la campagne proprement dite sont reliées par des lignes nombreuses. Aujourd'hui le cultivateur, sans bouger de chez lui, peut téléphoner à son marchand, à son banquier, aux élévateurs. Par le téléphone il a de plus l'avantage de pouvoir communiquer avec son voisin sans se déplacer, ce qui est bien appréciable, même au simple point de vue social.

Avec sa nouvelle loi des Bons Chemins le gouvernement fait mieux que de donner simplement aux cultivateurs la facilité de parler par le téléphone : il leur assure de magnifiques routes, qui leur permettront de transporter leurs produits aux marchés.

Depuis longtemps, du reste, le gouvernement avait aidé, au moyen de subsides, les municipalités à se construire des routes. Il avait de plus contribué puissamment à faire les grandes artères de la province allant de l'est à l'ouest et du nord au sud. Et toujours, soit qu'il donnât de l'argent, soit qu'il participât lui-même, par le département des Travaux Publics, à la construction des chemins, le gouvernement avait donné gratuitement aux municipalités l'assistance de ses ingénieurs. On peut retracer jusque-là la qualité excellente des chemins dans beaucoup de municipalités rurales.

L'administration Roblin complète aujourd'hui son œuvre des bons chemins : le bill Montague pourvoit à la création immédiate d'une Commission composée de trois membres qu'on appellera les Commissaires des Bons Chemins. Le président de cette commission sera le Commissaire de la Voirie, c'est-à-dire le ministre des Travaux Publics; les deux autres commissaires seront choisis sans retard, et dans le choix qu'on fera on ne tiendra compte que de la compétence et du caractère. Ces commissaires agiront conjointement avec les municipalités, de sorte qu'il n'y aura ni conflit ni empiètement d'autorité. Les deux corps, Commission et municipalité, travailleront essentiellement de concert.

Toute municipalité désireuse de profiter de la loi nouvelle devra en faire la demande au département; elle fournira en même temps un plan des routes qu'elle veut construire ou améliorer. C plan sera immédiatement soumis à la Commission La Commission ou ses ingénieurs se rendront dans la municipalité, où ils examineront sur place les plans soumis; ils prépareront un estimé du coût total et feront leur rapport au gouvernement par l'entremise du département des Travaux Publics.—Une fois les plans approuvés, les ingénieurs et la Commission feront des devis et s'entendront avec les municipalités pour demander les soumissions et donner les contrats. Les contrats seront donnés au nom des municipalités, qui pourront aussi nommer des officiers locaux pour surveiller les travaux. La Commission conservera cependant la direction générale de l'entreprise, ce qui sera une garantie additionnelle de bonne exécution. Une fois l'ouvrage terminé, à la satisfaction du département des Travaux Publics, le gouvernement paiera la contribution à laquelle il se sera engagé, aux termes de l'Acte.

Voici les paroles de l'honorable M. Montague quant au fonctionnement de l'Acte :

"Au moyen de ce bill nous disons à une municipalité : Nous vous donnerons les services d'un ingénieur pour faire vos plans et pour surveiller la construction. De plus, nous garantirons vos débentures pour le montant que vous devez vous-mêmes assumer, et nous vous aiderons sérieusement à trouver cet argent. Nous nous proposons de diviser cette aide en deux catégories : D'abord si vous faites un chemin de première classe en terre, bien nivelé et bien égalisé, avec des ponts ordinaires là où des ponts sont nécessaires, nous contribuerons un tiers du coût du chemin en terre et un tiers du coût des ponts, en argent comptant."

"Mais le gouvernement croit que vous jugerez de saine économie d'adopter un meilleur type de ponts là où des ponts sont nécessaires pour les chemins de terre, et, si vous el désirez, nous contribuerons un tiers du chemin, et, de plus, la moitié du coût du pont en ciment ou en acier. (Applaudissements.) Il est coûteux de construire des ponts, et le type de ponts que nous voulons encourager durera pendant des années et des années; à la longue ce sera une économie comme je l'ai dit plus haut."

CHEMINS PERMANENTS

"Mais nous vous disons de plus que nous aimerions que les municipalités construisent des chemins en gravier; et si vous voulez entreprendre ce type de construction le gouvernement vous donnera les services d'un ingénieur et d'hommes qui surveilleront continuellement l'ouvrage; le gouvernement garantira vos débentures pour votre part et paiera la moitié du coût total de ces chemins et des ponts permanents que vous mettrez dessus. (Longs applaudissements.)"

"Cette offre est la plus généreuse qui ait jamais été faite aux municipalités par aucun gouvernement, soit en Europe, soit en Amérique. J'espère sincèrement, et le gouvernement espère avec moi, que les municipalités de la province du Manitoba s'empresseront de profiter de cette offre. Nous espérons que la population de la province se prévaudra des avantages que nous lui offrons, de telle sorte que dans quelques années nous aurons dans cette province tout un système de magnifiques chemins vers les divers marchés. Le coût du transport s'en trouvera grandement réduit; ce sera un honneur pour la province, dont nous avons, à d'autres titres, si raison d'être fiers."

"Laissez-moi ajouter qu'on a représenté au gouvernement qu'un grand nombre de municipailtés, comme entité, ne seraient probablement pas capables de profiter du plan que nous proposons, bien que diverses parties de telles municipalités soient capables de le faire. A cause de cela, l'acte pourvoit à ce qu'une municipalité puisse se fractionner, aux fins de cet acte, et une partie de municipalité qui désirerait se prévaloir de l'acte des bons chemins sera traitée, à cette fin, comme si elle constituait toute une municipalité. (Applaudissements.)"

DISPOSITIONS SPECIALES

"Il y a d'autres dispositions importantes. On nous a informés qu'il y a des municipalités—et un représentant d'une de ces municipalités est venu à mon département, il y a quelques jours seulement—qui croient qu'elles pourront construire des bons chemins graduellment, à même leur revenu courant; et ces municipalités, nous dit-on, préféreraient ce système à celui des débentures. Nous avons donc statué dans ce bill, et c'est la politique du gouvernement, que si une municipalité désirait dresser un plan de chemins et procéder graduellement à la construction de ces chemins *à même son revenu courant* au lieu de recourir à l'emprunt, nous donnerions à cette municipalité l'assistance et les contributions citées plus haut, pourvu, cependant, que, en commençant ce travail, la municipalité en fasse le début d'un plan régulier; que l'origine du travail soit un point déterminé, et qu'on procède de telle manière que cette construction soit profitable à toute la population de la municipalité."

"Nous reconnaissons aussi que dans cette province comme dans d'autres pays quelques municipalités de villages ou de villes ont dans leurs limites de grands espaces de terrain; que la population y est peu nombreuse et que leur état de finance est modeste; que, par conséquent, ces municipalités sont incapables de construire de bonnes artères jusqu'aux limites des municipalités rurales avoisinantes. Or un bon chemin ne vaut pas mieux qu'une de ses parties qui serait défectueuse, tout comme une chaine n'est pas plus forte que son anneau le plus faible. Mais une municipalité rurale peut avoir construit un bon chemin jusqu'à la ligne frontière du village ou de la ville, et là trouver un chemin mal nivelé. C'est dono l'intention du gouvernement, par la présente loi, de se mettre en état de faire des arrangements au moyen desquels, avec l'assistance de la ville ou du village, on pourra améliorer les chemins qui se trouvent ainsi entre la frontière de la ville ou du village et l'élévateur où le cultivateur désire se rendre."

"Naturellement, le gouvernement n'a pas l'intention d'entreprendre, et il n'entreperndra pas, la construction, d'une manière générale, des rues des villes et villages du Manitoba, et notre seul but dans la présente circonstance est de rendre bon un anneau du chemin, en autant que cet anneau contribue à relier la ferme du cultivateur avec les marchés où le cultivateur fait son commerce."

Ce magnifique projet de loi a été adopté à l'unanimité par la Législature. Il reviendra cette semaine en seconde lecture, et tout nous fait croire à sa passation sans aucun retard.

Le dernier mot de la Commission Scolaire de Winnipeg

(*Les Cloches de Saint-Boniface*)

Nous disions dans notre numéro du 1er novembre dernier que la lettre adressée le 14 octobre précédent par la Commission scolaire de Winnipeg à M. le Dr McKenty, président du Comité chargé de négocier au nom des Catholiques de la ville, n'était qu'une manière courtoise d'essayer de pallier un refus brutal. C'était bien cela. A la demande de préciser les principaux points en litige, le président du Comité des Catholiques répondit comme suit le 5 décembre :

Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Commission scolaire de Winnipeg.

Messieurs :

Le Comité qui représente les requérants a reçu votre lettre du 14 octobre et l'a soigneusement étudiée. Dans notre requête nous disions que "vos requérants sont frappés des mêmes incapacités que subirent, durant plusieurs années, dans des conditions semblables à celles existant à Winnipeg, leurs coreligionnaires de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, mais qu'il y a quelques années les Commissions des écoles publiques de ces deux provinces firent ce que vos requérants vous proposent de faire ici, et que depuis vingt ans cet arrangement a donné satisfaction aux deux parties." Cette citation est la partie essentielle de notre requête. Elle équivaut à une demande de louer nos écoles et de les administrer comme des écoles publiques pour nos enfants catholiques, et d'engager pour ces écoles des instituteurs catholiques diplômés, sans tenir compte du costume.

Votre tout dévoué,

JAMES MCKENTY.

Le 29 décembre la Commision scolaire fit à cette lettre, par l'entremise de son secrétaire, la réponse suivante qui est son dernier mot :

"J'ai reçu votre lettre du 5 du courant, qui a été soumise à la considération de la Commission. En réponse à votre communication, j'ai reçu instruction de vous remercier, au nom de la Commission, de votre déclaration claire et explicite au sujet de la requête des contribuables catholiques romains et de vous faire connaître la décision de la même Commission, laquelle, agissant comme corps public chargé de l'administration des écoles d'après les termes de la loi des écoles publiques, et, conformément à l'opinion de son aviseur légal, ne peut accéder aux demandes contenues dans la requête telle que vous l'interprétez, comme en fait foi votre présente confirmation."

Comme on en peut juger, ce refus brutal, prolongeant indéfiniment une injustice criante qui dure depuis 1890, n'est guère motivé. La Commission se retranche vaguement derrière le paravent de la loi telle qu'interprétée par son aviseur légal, M. J. H. Munson, tandis qu'elle ne daigne même pas faire allusion à une interprétation contraire donnée par un avocat non moins éminent, M. A. J. Andrews, à la demande du ministre de l'éducation, interprétation qui servait précisément d'appui à cette nouvelle démarche du Comité catholique. (Cf. *Les Cloches*, 15 septembre, p. 403.)

La Commission scolaire continuera comme par le passé—et ce que nous disions de Winnipeg s'applique à tous les centres mixtes où les Protestants sont maîtres des commissions scolaires—à percevoir les taxes régulières des Catholiques et même l'impôt qui frappe leurs maisons d'école pour instruire les enfants de la majorité. Que diraient ces mêmes hommes si la majorité catholique de la province de Québec opprimait ainsi la minorité protestante ? Ne seraient-ils pas les premiers à dénoncer pareille injustice ? Pourquoi deux poids et deux mesures?

Encore faut-il faire remarquer que les Catholiques de Winnipeg ne demandaient qu'un minimum de leurs justes revendications. Ils étaient prêts, pour faciliter un accommodement, à accepter la direction générale de la Commisison des écoles publiques, son inspection, son programme et ses livres, pourvu que les élèves catholiques fussent groupés ensemble et reçussent l'enseignement de maîtres catholiques, religieux ou laïques, dûment diplômés, et que leurs écoles ne fussent que *louées*, ce qui réservait l'avenir. On ne veut rien entendre et on refuse même ce minimum.

Qu'on sache bien que les Catholiques ne désarmeront pas, comme le leur conseillait cyniquement le *Free Press* dans son premier Winnipeg du 2 janvier. Ils continueront à réclamer des droits sacrés reconnus par le Conseil privé d'Angleterre, le plus haut tribunal de l'Empire. Le temps ne saurait les prescrire ; il ne fait qu'accroître l'injustice et rendre son redressement plus impérieux.

Dans ce même article, auquel nous venons de faire allusion, le *Free Press* insinue qu'il y a divergence d'opinion parmi les Catholiques au sujet des écoles séparées. S'il en est ainsi — ce que le *Free Press* aurait bien de la peine à prouver — il n'en reste pas moins vrai que l'école neutre, même décorée du titre d'école publique ou nationale, est irrévocablement condamnée par l'Eglise. Seuls des Catholiques ignorants ou oublieux de leur devoir pourraient souscrire à une doctrine contraire. La meilleur preuve, d'ailleurs, que cette affirmation est gratuite, ce sont les sacrifices énormes que s'imposent depuis vingt-trois ans les Catholiques de Winnipeg pour procurer à leurs enfants les bienfaits de l'école séparée. Ils continueront, comme par le passé, à payer d'abord pour aider à faire instruire les enfants des Protestants, puisqu'on s'obstine à refuser de les délivrer de cet injuste et odieux fardeau, et ils se saigneront ensuite aux quatre membres pour faire instruire leurs propres enfants dans des écoles conformes à leur foi et à leur conscience.

. . . .

Nous prenons note une fois de plus d'une déclaration faite par ce même juornal dans ce même article concernant la politique de son parti au sujet des écoles séparées : "The Roman Catholics know that opposition to separate schools is a fundamental principle with the Liberal party of Manitoba." Voilà qui est clair et net, et bien conforme au programme énoncé à Winnipeg par M. T. C. Norris, chef du parti, le 10 novembre dernier.

Nous protestons contre une autre insinuation érigée dans ce même article en argument contre les écoles séparées, à savoir que le système tend à favoriser l'enseignement des langues nationales au détriment de l'anglais. C'est une fausseté que le *Free Press* ne cesse de rééditer espérant sans doute qu'il en restera quelque chose, car il doit savoir aussi bien que nous que les élèves canadiens-français, allemands, polonais et ruthènes de Winnipeg, au sortir des écoles paroissiales, maitrisent parfaitement la langue anglaise. Ils la parlent aussi facilement et l'écrivent généralement avec plus de correction que les élèves des écoles publiques qui n'ont étudié que cette langue. Oublie-t-il les résultats que remportent chaque année aux examens et aux concours les élèves de nos écoles bilingues des villes et des campagnes? Ces résultats ne font-ils pas le plus grand honneur à nos écoles et ne gengent-ils pas le système bilingue des calomnies par lesquelles ses adversaires s'évertuent à le discréditer? Le *Free Press* n'est-il pas assez intelligent pour comprendre que le fait de posséder deux langues, la langue anglaise et la langue maternelle, constitue une véritable supériorité sur ceux qui n'en possèdent qu'une, fût-ce la langue anglaise, qu'il essaie de faire passer pour seule nécessaire et même seule utile dans un pays pourtant essentiellement bilingue, d'après la constitution même qui le régit ? Ou bien cette supériorité l'offusque-t-il et est-elle la raison de son acharnement à combattre les écoles bilingues, dont le principe est formellement reconnu par notre loi scolaire actuelle, si imparfaite et si défectueuse soit-elle sous d'autres rapports ?

En terminant, nous tenons à remercier bien sincèrement le Comité catholinque, présidé par M. le docteur McKenty, pour l'excellent travail qu'il a fait en faveur de la cause sacrée des écoles paroissiales de Winnipeg. Ce comité a conduit les négociations avec la Commission scolaire d'une manière intelligente et habile, tout en maintenant les points essentiels sur lesquels il n'y a pas de compromis possible. Si ses efforts ont échoué, on ne peut pas le lui imputer à faute. Il a bien mérité de la cause catholique. Il a tenu pendant plus d'une année la question posée en face des autorités scolaires et de l'opinion publique. Il n'est rien detel comme d'affirmer et de revendiquer ses droits. C'est ce que les Catholiques continueront de faire sans se lasser persuadés que la justice finira par triompher.

La lutte continue donc. A bon entendeur, salut !

LE SANG GAULOIS

XIV

BELSUNCE ET ROZE

(1720)

Ce fut au début du XVIIIème siècle lorsque la France, réduite à la plus grande misère par les opérations désastreuses du financier Law voyait ses grandes villes regorger de petites gens, mal nourris, épuisés par les privations, que la peste fit sa première apparition en Occident et s'abattit sur la Provence.

Encombrée par une population sédentaire, mais qui, manquant de travail, se nourrissait de crudités, d'oignons ou de poisson gâté, d'oranges aigres, Marseille offrait à l'épidémie un terrain magnifiquement propice au développement du terrible mal.

Celui-ci éclata au commencement de l'été. Les autorités municipales firent des efforts surhumains pour en étouffer le bruit ; mais vinrent les lourdes chaleurs d'août. Alors les hécatombes prirent des proportions inouïes. Les Marseillais, mouraient par milliers chaque jour.

"Parfois on rencontrait appuyée contre un mur une figure immobile, un corps pris par la mort dans cette attitude même, qui semblait méditer sur un triste abandon." Pour limiter le foyer d'horreur, pris d'un affolement subit, le reste du pays s'isola par un cordon sanitaire, inexorable, de la province qui regorgeait de pestiférés, et, dans les premiers temps de l'épidémie du moins, ne lui envoya aucun secours.

C'est alors que surgissent dans l'Histoire du Monde deux figures géantes, deux Français de vieille roche, l'évêque de Belsunce et le chevalier de Roze.

La vue des corps que l'on traînait dans les rues avec des crocs de fer, ou que l'on jetait du quatrième étage, la tête en bas, au tombereau fit éclater leur cœur.

Ces deux êtres, dont on ne devrait prononcer le nom qu'à genoux, se jetèrent dans la mêlée, dans la pourriture. L'évêque de Belsunce souleva les masses et les entraîna à sa suite dans une enthousiaste procession. Ragaillardis, les Marseillais suivirent partout où il le voulut, ce saint homme qui marchait en tête, embrassant les cadavres et les moribonds, ne reculant devant aucune manifestation de solidarité humaine. "Rencontrant des convois funèbres où les conducteurs fléchissiaent devant l'horrible tâche, il releva avec eux les cadavres pour les placer dans les tombereaux, se hissa sur le siège, et, sans faiblir prit la direction des chevaux. Quelle ne fut pas l'admiration de la foule en constatant cet héroïsme d'un gentilhomme," cette tranquille abnégation d'un haut dignitaire de l'Eglise !

A côté de lui vint se ranger le Chevalier de Roze, qui, comme l'Evêque donna toute sa fortune et exposa journellement sa vie. "Il se mit à la tête des échevins,—nous dit Gervesis Malissol,—tira son épée, et força les gens valides à enterrer les morts avec lui. Nuit et jour, il se tint sur la brèche, dédaignant le repos, méprisant les soins personnels dans la souffrance générale..."

Sur l'esplanade de la Tourette, deux mille corps pourrissaient depuis trois semaines, masse horrible que sa fluidité ne permettait plus de transporter. Tant que l'esplanade resterait dans cet état, aucune amélioration ne pouvait être espérée. Ne pouvant trouver des hommes de bonne volonté, le chevalier de Roze prit avec lui cent galeriens, baignés de vinaigre, et, les encourageant à la fois de la voix et de l'exemple, il ose entourer la place fatale, relève les monstrueux et suffoquants débris, et les fait jeter à la mer.

Tous ceux qui se hasardèrent à cette œuvre de délivrance, tous, sauf Roze, sauvé par un miracle, périrent. Mais de ce jour, la peste fut vaincue. Marseille fut sauvée, et la France également.

Sur ses quatre-vingt-dix mille habitants, la ville en avait perdu en quelques semaines plus de quarante mille !

Le roi voulut récompenser Belsunce et Roze; mais l'un et l'autre, après avoir dépensé toute leur fortune, après avoir cent fois risqué leur vie, refusèrent avec simplicité.

"Admirable duo que celui de ce prêtre et de ce soldat que la peste n'osa pas toucher et qui restent le plus bel exemple de ce que peut la folie du dévouement !"

F. DENISET.

LORD STRATHCONA

La mort de Lord Strathcona, survenue il y a huit jours, enlève de la scène un homme remarquable par plusieurs côtés.

Lord Strathcona était un grand financier; il était, en outre, doué d'une grande habileté politique. Sa tenacité allait de pair avec les ressources de son intelligence. C'était un de ces Ecossais d'envergure comme nous en avons eus plusieurs au Canada et qui ont tant fait pour le développement commercial de notre pays.

L'ouest canadien connaissait bien Lord Strathcona, c'est-à-dire sir Donald A. Smith, ou mieux encore Donald D. Smith tout court. Il y a quarante ans le Français et l'Anglais se coudoyaient plus qu'aujourd'hui à Winnipeg; et ils ne sont pas rares ceux de nos compatriotes de ces lointaines années qui ont eu des rapports personnels avec Donald A. Smith. Tous sont unanimes à reconnaître le rôle de premier plan qu'il joua dans le développement du pays.

On a beaucoup célébré la part prise par Lord Strathcona dans les négociations qui précédèrent l'entrée dans la Confédération des Territoires du Nord-Ouest et de la Terre de Rupert. Ces appréciations ne doivent pas nous faire oublier cependant la participation décisive de Mgr Taché à ces événements; nous avons raison de croire que les négociations de M. Donald A. Smith, commissaire du gouvernement canadien, eussent été fort exposées à l'insuccès si elles n'avaient pas eu comme auxiliaire la voix persuasive du grand évêque de Saint-Boniface. Nous disons cela non pas dans l'intention de diminuer le mérite de l'homme d'Etat décédé il y a huit jours, mais afin de contribuer à bien précicer un point d'histoire.

Quand Sir Donald A. Smith eut quitté le Manitoba il se fit élire comme l'un des députés de Montréal à la Chambre des Communes du Canada; il occupa cette postion jusqu'en 1896. En 1896, il fut nommé Haut Commissaire canadien en Angleterre. Il occupa ce poste avec grand honneur. Malgré son âge avancé, notre représentant surveilla attentivement les intérêts de son pays à Londres.

Lord Strathcona a été l'un des illustres constructeurs du Pacifique Canadien. On dit même que sans lui le projet aurait sombré. L'énergique Ecossais fut récompensé de son opiniâtreté, puisqu'il faut retracer jusqu'à la construction du Pacifique l'énorme fortune qu'il amassa. Lord Strathcona est mort quarante fois millionnaire dit-on. Ces millions servirent dans bien des circonstances à des œuvres de philanthropie et de charité. L'Université McGill de Montréal, par exemple, profita largement de cette grande fortune. Les divers hôpitaux, protestants et catholiques, ont souvent reçu de cette source d'abondantes aumônes. Le vénérable Père Lacombe obtint de Lord Strathcona $10,000 pour la fondation de son orphelinat de Midpore, Alberta. Nous croyons nous rappeler que l'hôpital de Saint-Boniface a aussi connu la générosité de Lord Strathcona. Il est bon d'appuyer sur ces qualités du cœur, surtout quand on apprécie le rôle de ceux qui sont morts. Lord Strathcona avait, comme tout homme public, ses adversaires et ses contradicteurs. Tous pourtant sont d'accord à louer son esprit de charité.

REVUE DE LA PRESSE

CONSEILS DE LORD STRATHCONA

(Le Soleil de l'Ouest)

Dans un message qu'il envoyait au Canada, Lord Strathcona recommandait la prudence en tout et partout et il ajoutait :

"Les Canadiens devraient donner plus d'attention que jamais à la situation du Canada sur le marché monétaire. Il faudra donner plus de considération aux capitalistes que nous ne l'avons fait jusqu'ici."

* * *

CE QUE L'ON PENSE DU CANADA

(*La Presse*)

Sir Georges Paish a publié dernièrement, sur le Canada, dans le *Statist*, de Londres, un article aussi long qu'intéressant, où il traite plus particulièrement de la question du transport et de celle de la finance. Voici en raccourci les appréciations du publiciste anglais. En 1915, le Transcontinental National et le Canadien Nord seront terminés. Vers le même temps, le Pacifique Canadien, qui travaille présentement à établir plusieurs lignes d'embranchement, aura terminé son ouvrage ; et la période de construction des grandes voies ferrées touchera pratiquement à sa fin. N'empêche que, dans le court espace de douze années, le Canada aura augmenté de 17,000 milles le réseau de ses chemins de fer, qui, en 1903, avaient à peine une longueur totale de 19,000 milles. C'est un record qui pourra difficilement être égalé. La construction de ces nouvelles voies ferrées traversant de riches régions minières, de vastes et fertiles plaines, d'incomparables forêts, assure au Canada une prospérité sans égale.

* * *

MARINE ET VIE CHERE

(*La Patrie*)

Le gouvernement a jugé inutile de reprendre à cette heure la considération de projets voués d'avance à la défaite par la volonté de la majorité libérale de la Chambre haute. Sur la loi des bonnes routes, cela n'eût entraîné qu'une perte de temps ; mais un nouveau refus de contribuer à la défense navale, interprété faussement à l'étranger comme une manifestation de la volonté populaire, par des gens peu au courant des rouages de notre parlement, eût fait une détestable réclame au Canada et nui aux intérêts de l'Empire.

Devant l'obstacle insurmontable, le gouvernement ne peut, selon la limpide déclaration de M. Borden, que s'incliner et attendre. Mais il reste déterminé à faire payer au peuple canadien le coût des trois dreadnoughts mis sur le chantier par l'amirauté pour obvier à notre abstention, dès que la Chambre haute sera revenue à une plus juste conception du devoir national. Et si, dans l'intervalle, les conditions ont changé, le gouvernement, au lieu de la contribution qu'il a proposée, offrira de coopérer dans une mesure équivalente afin d'assurer la sécurité de l'Empire.

Sur la question navale, après le discours du premier-ministre, la situation présente est nettement définie.

Cependant, et quoique rien de tangible ne doive être accompli cette année, la question reviendra sans doute maintes fois sur le tapis au cours de la session.

Nous entendrons pareillement discourir à perte de vue sur la dépression des affaires et la cherté de la vie. Sur ce point, l'amendement de sir Wilfrid Laurier va moins loin qu'on ne s'y attendait. Le chef de l'Opposition, en homme avisé et prudent, ne s'engage qu'à petits pas dans la voie nouvelle et peut-être accidentée où il se propose de conduire son parti : le dégrèvement des vivres, "free food before dreadnoughts." Pour le moment, en fait d'aliments en franchise, il ne mentionne que le blé indirectement, le pain. Le pain, toutefois, ne tient pas la plus large place dans le budget des familles. Le peuple ne vit pas que de pain, et ce sont toutes les denrées alimentaires dont le prix est à un niveau exorbitant !

* * *

UNE REACTION NECESSAIRE

(*L'Evénement*)

Le *Times*, l'organe le plus accrédité de la presse anglaise, publie le bulletin suivant sur la situation économique du Canada :

"Les progrès ont été moins considérables en 1912 et l'argent a été plus rare et plus cher, particulièrement dans l'ouest. La réaction a été principalement causée par la fin du "boom" de la propriété foncière dans l'Ouest, ce qui cependant n'a pas eu d'influence sur la valeur des terres améliorées. Les récoltes se vendant à de bons prix, le taux des salaires se maintenant et aucune dépression industrielle ne se manifestant la situation financière n'a pas été affectée par la baisse, dans l'Ouest, de la valeur foncière.

"Les émigrants continuent d'affluer, l'avenir est souriant pour ceux qui se livrent à la culture, mais il y aura moins de travail dans les centres industriels.

"Les changements du tarif américain ont déjà porté leurs fruits ; l'ouverture d'un marché pour les produits agricoles et les animaux a réduit l'importance des troupeaux. Une production insuffisante explique cet état de chose dû à l'accroissement des centres manufacturiers et à la diminution de la population rurale."

Nous croyons que le *Times* a la note juste. Si les milliers d'immigrants qui, cet hiver, encombrent les salles de l'Armée du Salut à Montréal, à Toronto et à Winnipeg, avaient été chercher fortune sur les terres fertiles de l'Ouest canadien, il n'y aurait pas tant de crève-faim pendant la mauvaise saison. Si ceux des immigrants qui n'avaient pas de quoi vivre pendant l'hiver avaient accepté de travailler à la place des manœuvres italiens et indous qui sont les meilleurs ouvriers des compagnies de chemin de fer dans l'Ouest, ils ne seraient pas à la merci de la charité publique aujourd'hui.

* * *

TUNNEL SOUS LA MANCHE

(*Le Temps*)

Le fameux projet lancé il y a déjà des années revient de temps à autre sur le tapis en France et en Angleterre.

On veut percer le tunnel sous la Manche, et l'on se demande en haut lieu si cela ne serait pas un mal pour un bien.

Les militaires craignent une invasion du côté du sud, mais ils croient qu'après tout les dangers d'une invasion sont à chances égales pour un pays comme un autre et qu'après tout il est ridicule au Vingtième Siècle que la France ou l'Angleterre pourrait avoir recours à la guerre par le moyen d'un tunnel, qu'on peut inonder ou crever d'un moment à l'autre au moindre signal d'invasion.

L'idée française traverse la Manche de toutes les façons possibles. Elle l'a traversé, le pauvre petit détroit, en aéroplane avec Blériot et avec plusieurs autres. Elle le traverse chaque jour par les petits bateaux Calais-Douvres, Dieppe-New-Haven, plus facilement qu'elle ne le traversera jamais sous terre.

Et les francophiles ne voient aucun obstacle au creusage du tunnel parce qu'ils constatent la disparition constante de l'hostilité gallophobe en Angleterre, et ils se disent avec raison, parodiant Musset, "qu'importe le tunnel, pourvu qu'on ait l'idée française !

* * *

FEU LORD STRATHCONA

(Du *Daily Mail*, de Montréal)

Lord Strathcona sera cité dans l'histoire comme l'exemple le plus frappant donné par un jeune immigré qui a prospéré en Canada. Nous ne pouvons trop insister sur cette première leçon qui constitue un hommage aux avantages qu'offre ce pays aux nouveaux venus. Quatre-vingt-quatorze ans d'une vie pleine d'activité viennent de clore l'existence de celui qui était destiné, grâce à son énergie indomptable, à rendre de précieux services à son pays d'adoption. Nous ne pouvons élever de monument qui soit digne d'un tel homme et d'une semblable carrière, mais il a imposé à ce pays, dans lequel il a donné libre essor à ses qualités immenses, de garder précieusement sa mémoire et de faire revivre son esprit.—Traduction de *La Presse*.

* * *

L'EMIGRATION AMERICAINE DIMINUE

(Du *Leader*, de New-York)

L'émigration des Etats-Unis diminue. Bien que l'on ne connaisse les chiffres exacts que pour onze mois, le département calcule que pour l'année entière le nombre des émigrés sera d'environ 115,000. L'an dernier, il s'était élevé à 140,142. L'immigration britannique augmente. Elle sera, cette année, d'environ 156,000. Le nombre total des personnes ayant pénétré au Canada, cette année, sera d'environ 417,000. Cela semblerait indiquer qu'une grande partie des meilleures terres arables du Canada sont occupées et que nos cultivateurs trouvent maintenant ici des opportunités et des avantages égaux à ceux qu'offrent les fermes du Canada. Il y a encore beaucoup de terres non occupées dans les deux pays. — Traduction de *La Presse*.

* * *

LES CANADIENS-FRANÇAIS DE L'ONTARIO

(*La Lumière*, de Lévis)

"Ces fiers combattants sont bien les fils de ceux qui ont planté la croix de Jésus-Chriset sur notre sol. Un même sang que le nôtre coule dans leurs veines, fait battre leur cœur, enflamme leur courage. Comme nous, ils ont pour ancêtres les mêmes héros et c'est en syllabes de France que monte chaque jour, là-bas, comme ici, leur prière de croyants. Nous sommes fiers de les saluer comme les meilleurs de nos frères. Il serait criminel que nous restions indifférents à leurs efforts et à leurs souffrances.

"L'heure viendra peut-être où il faudra leur prêter main forte, leur donner non pas seulement l'appui d'une sympathique admiration, mais l'appui de notre travail et de notre argent."

De par le Monde

EMPRUNT DE PRUSSE

Berlin.—L'emprunt qui doit être flotté par le gouvernement du royaume de Prusse, au montant de $100,000,000 le 29 janvier courant, prendra la forme nouvelle de garanties du trésor, portant intér;t à 4 pour cent. Par suite du peu de succès de l'émission faite en 1913 par le gouvernement, on a décidé de faire celui-ci à des meilleures conditions pour le pubiic. L'émission sera faite à 97 et sera rachetable au pair, au cours de chacune des seize années à venir. L'emprunt lancé en juin dernier était à 97.90 et celui en mars à 99 et ils sont restés, pour la plus grande partie non souscrits. L'empire allemand a décidé, pour le moment de ne pas emprunter, par suite des conditions défavorables, du marché monétaire.

AERO CLUB DE FRANCE

Paris.—Une réunion de l'aéro-club de France a eu lieu hier, sous la présidence du général Bernard, le nouveau directeur de l'aéronautique militaire, représentant le ministère de la guerre.

Dans le discours qu'il a prononcé le général a assuré ses auditeurs qu'en dépit des critiques qui ont été faites, la flotte aérienne française de reconnaissance était actuellement fort suffisante et pour l'offensive et pour la défensive.

Le général Bernard dit ensuite que l'aviation militaire doit maintenant évoluer vers l'application de l'aéroplane à l'artillerie et à la cavalerie, afin d'aider l'offensive de ces deux armes. Et, dit-il, je vous donne l'assurance que demain, tous les aviateurs seront entraînés au tir en aéroplane. Nos obus spéciaux sont à présent très perfectionnés et il s'en faut de presque rien pour que nous possédions le meilleur appareil de visée. Enfin un cours théorique et pratique de tir en aréoplane va s'ouvrir au camp de Châlons.

Ce discours du directeur de l'aéronautique a été très applaudi.

CHAPEAUX DEMONTABLES

Paris—Le dernier cri ici est l'introduction du "chapeau démontable," qui a été mis sur le marché à cause des protestations qu'amenaient les énormes couvre chefs, qui sont actuellement à la mode.

Le nouveau chapeau peut être arrangé pour le théâtre, l'automobile, les voyages, simplement en détachant ou attachant soit une aigrette,soit une rivière de diamants, tout en lui donnant chaque fois une nouvelle forme.

Le côté pratique de l'invention est d'éviter une quantité de boites à chapeau en voyage.

LA SUISSE ET LES ETATS-UNIS

Washington—Le Secrétaire d'Etat Bryan et le docteur Paul Ritter, ministre suisse, se sont entendus récemment sur les termes d'un traité décrétant que toutes les questions diplomatiques entre la Suisse et les Etats-Unis qui ne pourraient être réglées par diplomatie, seront soumises à une commission internationale de cinq membres. Ce traité restera en vigueur au moins un an.

C'est le neuvième traité du genre que le gouvernement américain signe, et le deuxième avec une puissance européenne.

CONTRE L'ALCOOL EN FRANCE

Nancy.—Une grande assemblée a eu lieu à Nancy, c'est la première d'une série convoquée par la ligue anti-alcoolique, qui veut, par là, déterminer le gouvernement français à passer une loi restreignant le nombre des bars, des buvettes et des autres endroits où se vendent des boissons alcooliques. Plus de 222,000 femmes françaises ont signé la requête présentée à la chambre des députés, à cet effet.

Le député Ferdinand Brisson et d'antres politiques éminents supportent ce mouvement. On se propose de tenir des assemblées dans les principales villes de France. Les députés qui se présenteront devant les électeurs, dorénavant auront à se prononcer pour ou contre la réduction des buvettes.

LA BASILIQUE DE MONTMARTRE

Les travaux de la basilique de Montmartre avancent rapidement et on envisage déjà la question de la prochaine consécration.

L'exécution des trois derniers autels de l'église haute est presque terminée, ainsi que les mosaïques et les sculptures. On s'occupe activement des grandes portes de bronze de la façade principale, et le statuaire Hippolyte Lefebvre en termine les bas-reliefs.

Le mois prochain, on commencera le montage des marbres et des mosaïques de la chaire; les stalles en marqueterie du choeur sont dessinées et bientôt on livrera les maquettes aux ébénistes.

Comme on le voit, rien n'est négligé pour mettre au point cette oeuvre admirable, qui sera, dominant Paris, un des plus beaux sanctuaires élevés à la gloire de Dieu.

PARIS

Décès de M. François de Pressensé

Paris. — M. François de Pressensé, éminent écrivain français, est décédé, à Paris, à l'âge de 61 ans. Il prit part à la guerre franco-prussienne, en qualité de volontaire, et, en 1902, il fut élu député de Lyon. Il avait pris sa retraite l'année dernière.

L'un de ses ouvrages les plus importants est une histoire de l'union d'Angleterre et d'Irlande. Il a publié une multitude d'articles sur la politique, dans différents journaux.

ENCORE LES SUFFRAGETTES

Edinbourg, Ecosse. — Pendant qu'il prononçait un discours, M. Thomas McKinton Wood, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, a reçu un sac rempli de farine sur la tête. Le sac s'est crevé. Il s'agit d'un coup de suffragettes.

COURONNE ROYALE RETROUVEE

Vienne. — Au cours d'une violente tempête qui a eu lieu à Cracovie, ville forte d'Autriche, et ancienne capitale de Pologne,un vieil orme a été déraciné, ce qui a fait découvrir la place où était enfouie la couronne portée jadis par les rois de Pologne.

Cette dernière remonte au XIVe siècle, et avait disparu vers le milieu du XVIIIe siècle.

Quelques-unes des pierres précieuses de grande valeur qui ornaient la couronne étaient tombées, mais on a eu la chance de les retrouver sur place.

M. POINCARE EN territoire allemand

Paris.—Le président Raymond Poincaré s'est trouvé en territoire allemand. En effet, il a accepté de prendre le diner à l'ambassade d'Allemagne. Or, en vertu de la loi internationale, le terrain sur lequel s'élève une ambassade est considéré comme territoire allemand, si l'ambassade est Allemand et comme territoire anglais, si l'ambasadeur est Anglais. Il en est ainsi pour tous les pays. On craint que cet événement mondain ne soulève des commentaires piquants.

M. Poincaré, comme cela a été annoncé avec soin, veut simplement rétablir une ancienne coutume. D'ailleurs, M. Poincaré a déjà diné à l'ambassade russe et l'on sait que, récemment, le Kaiser a reçu l'ambassadeur français, M. Jules Cambon. De plus, dans les autres pays, les chefs d'état rendent visite aux ambassadeurs.

Il est infiniment probable que l'année 1914 ne s'écoulera pas sans que le président de la république ait été faire un voyage en Russie. La chose n'est pas encore officielle, mais elle le sera vraisemblablement avant le printemps.

L'association Internationale de la sureté en mer

Londres. — Le travail de revision du comité du congrès international de la sûreté en mer, est pour ainsi dire terminé.

Le point principal est, que le système de télégraphie sans fil américain a été adopté. De cette manière les opérations des employés sont sous le contrôle du gouvernement américain, de quelque nationalité que soient les navires, qu'ils partent d'Amérique ou y reviennent.

Bien entendu, ceci laisse de côté les codes que les diverses nations emploient en temps de guerre. Il ne sera fait usage que de codes de commerce et un seul et unique code sera employé pour les signaux de détresse. Ceci assurera la compréhension des signaux par tous les navires à portée.

Les Américains n'ont pas eu de succès en ce qui concerne le nombre d'hommes qui doivent équiper chaque bateau de sauvetage. Les délégués européens objectèrent unanimement que le grand nombre d'hommes amènerait de la confusion.

L'addition de radeaux comme moyens de sauvetage n'était pas du goût des délégués américains, ils réussirent à obtenir la concession que pas plus du tiers des moyens de sauvetage ne consisteraient en radeaux.

Anglais et Américains étaient d'accord sur la question d'arbitrage, mais la France et l'Allemagne s'objectèrent à la propostion anglo-américaine.

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par la présente que les réserves à bois dont désignation suit seront retirées de la vente qui doit avoir lieu à l'office de l'Agence du Bois et orêt du Gouvernement à Winnipeg le 11 février 1914.

Réserves situées dans la province de la Saskatchewan.

Réserve du bois No. 1682 située dans la Province de la Saskatchewan comprenant 4 blocks situés dans les Townships 44 et 45, Rang 10 et Towship 45 Rang 11 Ouest du 2 Méridien, contenant un acréage de 17-84 milles carrés.

B. L. YORK,
Controleur
Département des Bois et Gazon.
Département de l'Intérieur,
Ottawa 12 décembre 1913.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 17

(*Suite*)

Un certain sifflement discret avertit le Congo qu'on voulait lui parler en secret. Il s'avança près de la voiture, jeta un coup-d'œil furtif sur les deux personnes qu'elle contenait, et avançant la tête vers celui qui tenait les rènes, celui-ci se pencha à son oreille et lui dit quelque chose.

—Un gros ? demanda le nègre.

—Oui, quatre à cinq pieds.

Le nègre disparut dans sa cabane, dont il ressortit bientôt portant dans ses bras une dame-jeanne, qu'il plaça dans la voiture.

—Merci.

La voiture partit en reprenant la direction dans laquelle elle était venue. Quand elle se fut éloignée un peu et eut disparu dans l'obscurité, Trim demanda quelles étaient ces personnes.

—Bonne pratique, répondit le vendeur de reptiles en se frottant les mains; c'est le docteur Rivard.

—Le docteur Rivard ! et son compagnon ?

—Je crois que c'est M. Pluchon.

—M. Pluchon !

Trim, sans perdre de temps, prit son chapeau et s'élança dans la direction de la voiture. Il ne put la rejoindre, car le docteur avait entendu le pas de quelqu'un qui courait derrière la voiture, se mit à fouetter vigoureusement son paisible cheval. Et Balais, peu accoutumé à ce genre de traitement, partit au galop.

Trim fit d'inutiles efforts pour conserver la vue de la voiture, mais Balais y allait de trop bon cœur pour que Trim n'eut pas la douleur de voir la voiture dans la rue St. Charles, longtemps avant qu'il put y arriver. Le pauvre Trim, tout essoufflé, couvert de boue et trempé jusqu'aux os, s'assit, tout déconcerté, sur une borne qui se trouvait au détour de la rue. Au bout de quelque temps il se décida à aller voir la vieille Marie, sa tante, qui, comme nous le savons, était l'esclave du docteur Rivard. A l'arrivée du *Zéphyr*, Trim avait été voir la vieille Marie, qui lui avait dit des choses dont il ne s'était pas occupé d'abord, mais qui, en ce moment, réveillaient en lui d'étranges soupçons.

Ce ne fut que lorsque le docteur fut arrivé dans le faubourg Tremé qu'il ralentit l'allure de Balais. Pluchon regarda derrière la voiture et écouta attentivement. Il s'assura qu'ils n'étaient pas suivis; on n'entendait que le bruit du vent et le clapotement de la pluie dans les mares d'eaux au milieu du chemin.

—Docteur, il n'y a personne.

—Tant mieux, autrement il aurait fallu remettre à un autre soir ce qu'il est si important d'exécuter cette nuit.

Ils ne tardèrent pas à arriver à l'endroit où le docteur avait déjà attendu Pluchon, tandis que ce dernier avait été porter à l'habitation des champs, la petite fiole de poison destinée à l'infortuné Pierre de St. Luc.

Le docteur arrêta la voiture.

—Vous allez descendre, M. Pluchon, et porter cette dame-jeanne à l'habitation des champs. Prenez bien garde de la laisser tomber. Vous ne la donnerez pas aux Létard, mais vous la jetterez vous-même dans le cachot. Si les Létard ont peur d'y descendre eux-mêmes, ils n'auront pas peur d'y voir descendre cette dame-jeanne. Il faudra que vous la lanciez avec assez de force pour qu'elle se brise sur le plancher du cachot.

—Que contient-elle donc, cette dame-jeanne ?

—Un serpent à sonnettes.

Pluchon fit un bond en arrière et laissa tomber la dame-jeanne.

—Mille tonnerres ! s'écria le docteur tout en colère, vous avez failli casser la dame-jeanne !

Pluchon, qui déjà se trouvait à une respectable distance, voyant qu'il n'avait que failli casser la dame-jeanne, approcha avec précaution; s'étant assuré qu'elle n'était pas cassée et que le bouchon tenait bien, il se décida, quoiqu'avec un violent tressaillement de nerfs à la ramasser.

—Allez avec précaution, continua le docteur, ne confiez pas à d'autres le soin de jeter la dame-jeanne dans le cachot, et ne leur dites pas ce qu'elle contient. Je vais vous attendre ici.

Pluchon, tenant avec précaution la dame-jeanne entre ses mains, les yeux fixés sur le bouchon qu'il semblait couvrir du regard, s'imaginait le voir sauter à chaque instant. Il tenait la dame-jeanne par le milieu au bout de ses bras, n'ayant pas voulu pour tout au monde l'appuyer sur son abdomen, une certaine terreur lui faisant craindre, en dépit de son bon sens, que le reptile ne le piquât à travers la bouteille. Une sueur froide coulait sur son front. Quoique la distance ne fût que de quelques arpents, il lui fallut s'arrêter deux à trois fois pour respirer et prendre haleine. En arrivant à l'habitation, il déposa sa dame-jeanne sur le perron, et se mettant les deux doigts de chaque main dans la bouche, il fit entendre un sifflement aigu et perçant qu'il répéta par trois fois. A la troisième fois, une lumière parut à l'étage supérieur, puis une fenêtre s'ouvrit.

—Qui va là ? demanda Léon.

—C'est moi : M. Pluchon, venez ouvrir, vite !

Léon, après avoir refermé la fenêtre avec précaution, descendit ouvrir la porte à Pluchon.

La pluie qui, au commencement de la soirée, tombait fine et chaude, poussée par un léger vent du sud, avait cessé depuis quelques minutes. Il ne ventait plus. De gros nuages couleur d'encre enveloppaient toute la cité et semblaient prêts à fondre sur elle. La température avait changé tout à coup. Une odeur sulfureuse imprégnait l'atmosphère. Le tonnerre grondait sourdement. De vifs éclairs sillonnaient les nuées. Il était évident qu'une tempête allait bientôt éclater. La nature semblait se recueillir un instant et ramasser toutes ses forces, avant de laisser échapper des tempêtes et de lancer ses furies sur la ville.

Au moment où Léon ouvrait la porte, un immense éclair embrâsa le firmament, et une rafale de vent la main. Il tressaillit involontaire- éteignit la chandelle qu'il tenait à ment.

—Nous allons avoir un terrible orage, M. Pluchon ! Qu'est-ce qui peut vous amener par un temps pareil ?

Pluchon ne répondit pas.

Léon prit une allumette chimique et la frotta contre le mur, mais il ne put l'allumer. Il en prit une deuxième, puis une troisième, puis une dizaine à la fois, mais il ne put réussir à produire de flamme. Le phosphore, rendu moins inflammable par l'humdiité, laissait sur le mur des traces phosphorescentes et brillantes qui étincelaient dans l'obscurité. Ces traces nombreuses, bizarres, figurant des lignes droites, courbes, des croix, des cercles sur la muraille, firent une curieuse impression sur l'esprit superstitieux de Léon. Il lui semblait voir des spectres se lever de terre ou sortir du mur. Le premier novembre a toujours été considéré comme étant une nuit spécialement destinée aux morts et aux revenants. Il eut peur.

—M. Pluchon, êtes-vous là ? dit Léon d'une voix sourde. Pluchon ne répondit pas. Un violent coup de tonnerre vint ébranler toute la maison.

—M. Pluchon, pour l'amour de Dieu, je vous en prie, parlez.

Pluchon impatienté lâcha un énorme juron à Léon, en le traitant de bête.

—C'est bon comme ça, répondit Léon; j'aime mieux que vous invectiviez contre moi que de ne pas vous entendre, quand je vois toutes ces croix qui dansent sur le mur.

Pluchon, avant pris les allumettes des mains tremblantes de Léon, réussit enfin à allumer la chandelle. Avec la lumière le courage revint à Léon.

—Qu'avez-vous donc là, dans cette dame-jeanne, M. Pluchon ?

—Ne vous inquiétez pas. Où sont la mère Coco et François ?

—Maman est allée voir Jacob à la ville: François dort en haut sur le canapé.

—C'est bien, il ne faut pas le réveiller. Montez avec moi, je veux voir votre prisonnier.

—Pas ce soir, s'il vous plaît; je ne descendrais pas dans le cachot ce soir pour une fortune.

—Vous n'aurez pas besoin de descendre; je ne veux pas descendre non plus, je veux seulement regarder du haut de la trappe.

—Oh ! si ce n'est que ça, on peut vous satisfaire, M. Pluchon.

Pluchon et Léon allèrent à la trappe. Avant de l'ouvrir, Léon écouta; puis étant sûr qu'il n'y avait rien à craindre, il ôta les coffres et les bancs que la mère Coco avait mis sur le travers de la trappe et l'ouvrit. Pluchon ne perdit pas de temps, il lança avec force la dame-jeanne qui se brisa au fond du cachot. Un éclair éblouissant pénétrant dans le cachot par le soupirail, en illumina toute la profondeur. Léon ferma précipitamment la trappe, tout effrayé.

—Qu'avez-vous fait là, M. Pluchon !

—Ecoutez.

Léon écouta. Le vent, qui s'engouffrait par le soupirail, soufflait avec violence; des sifflements aigus dominaient par moment le bruit du vent.

—Je ne sais pas ce que c'est, dit Léon, d'une voix mal assurée.

—Je vous le dirai demain, lui répondit Pluchon.

En attendant, venez m'ouvrir la porte, pour que je m'en aille avant l'orage.

—Vous feriez meiux de rester coucher ici, je vous donnerai un bon lit.

—Je ne peux pas; il y a quelqu'un qui m'attend.

Quand Pluchon fut sorti, Léon ferma la porte aux verroux à double tour, remonta précipitamment et alla réveiller son frère.

—François, François, réveille-toi donc, lui dit-il en le secouant par le bras.

—Laisse-moi tranquille, grommela ce dernier en se retournant sur l'autre côté.

—François, lève-toi donc; entends-tu les revenants qui font un sabat d'enfer dans le cachot? et Léon secoua encore son frère avec vigueur.

—Vas te faire s... et laisse-moi dormir, répondit François, d'un ton si péremptoire que Léon vit bien qu'il ne réussirait pas à le faire lever.

Alors il alluma cinq à six chandelles, qu'il plaça sur la table, le bureau et sur le devant de la cheminée; il alla ensuite à l'armoire, se servit une énorme rasade de rhum qu'il avala, puis il s'enveloppa dans une couverte et se jeta sur le lit à côté de François.

Des cris sourds se firent entendre dans le cachot et semblèrent à Léon comme les clameurs des revenants, qui sortaient des entrailles de la terre et venaient jusqu'à ses oreilles à travers le plancher. Il essaya encore une fois de faire lever son frère, mais il ne put réussir; alors il se couvrit par dessus la tête et ne dit plus un mot, ôsant à peine respirer et se pressant contre François qui ronflait comme un bienheureux. Ainsi cet homme si hardi dans le crime tremblait devant une chimère, une superstition, un fantôme de revenant que créait son imagination excitée et fiévreuse.

Pierre de St. Luc s'était réveillé en sursaut, au bruit que fit la dame-jeanne en se brisant sur le plancher. Il entendit la trappe se fermer, et crut distinguer, à la lueur de l'éclair qui avait illuminé le cachot, un reptile qui s'agitait au milieu des débris et des morceaux de verre brisés. A la lumière de l'éclair avaient succédé les plus profondes ténèbres. Il crut que cette apparition n'était que l'effet de l'hallucination de son cerveau malade et affaibli par la faim et la perte de son sang. Il passa sa main sur ses yeux, et s'efforça de recueillir ses esprits afin de mieux examiner sa situation. Mais les sifflements aigus du reptile et le bruit de ses sonnettes qu'il agitait avec colère, ne laissèrent plus de doute à Pierre de St. Luc, que ses géoliers voulaient le faire mourir sous les morsures mortelles du serpent, qu'ils venaient de jeter dans son cachot. Les éclairs qui commençaient à se succéder avec rapidité, lui firent voir un énorme serpent à sonnettes, replié en spirales sur lui-même, la tête élevée, les yeux jetant des flammes et se balançaint, comme s'il se préparait à s'élancer sur quelqu'objet que Pierre ne pouvait apercevoir.

Le capitaine, dont l'âme, si fortement trempée aux épreuves de la vie dans sa carrière de marin, n'avait pas un instant faibli depuis son emprisonnement, commença à sentir son courage et sa fermeté lui manquer. Pour la première fois, il eut peur de mourir : lui qui s'était accoutumé à envisager la mort au milieu des balles et des batailles, entourée de l'excitation et de l'enthousiasme du combat, ne put supporter l'idée de la voir venir sous une forme aussi hideuse que celle sous laquelle elle se présentait en ce moment. Tout le temps qu'il était demeuré dans le cachot, malgré l'abandon dans lequel on l'avait laissé, malgré les mauvais traitements qu'on lui avait fait subir, il avait toujours conservé un espoir, faible il est vrai, mais assez puissant pour lui faire supporter sa situation, que ses géoliers finiraient par lui rendre sa liberté. Ce qui, peut-être plus que tout le reste, avait contribué à soutenir son courage, c'est qu'il comptait sur son fidèle Trim, qui ne manquerait pas de faire les plus minutieuses perquisitions, aussitôt qu'ils se seraient aperçu de sa disparition. Mais quand il se vit livré, lié et garotté, aux morsures du plus dangereux des reptiles: oh ! alors son espoir s'évanouit et sa fermeté l'abandonna. Il s'agita sur son lit, secoua avec rage et désespoir les sangles qui l'attachaient, tous les muscles de son corps se tordaient sous les efforts prodigieux qu'il fit pour s'en débarrasser; tout fut inutile.

Alors il lui sembla entendre les pas d'un homme en dehors de son cachot. L'espérance, cette dernière et suprême vertu qui soutient l'homme jusqu'à la mort, se ranima vivement dans son âme. Il pensa à Trim, qui peut-être le cherchait en ce moment; il se mit à crier de toutes ses forces et à appeler au secours, puis il se mit à écouter attentivement. Le vent lui apporta l'écho des ricanements du docteur Rivard qui, malgré son flegme habituel, riait en entendant Pluchon lui raconter la superstitieuse frayeur de Léon. Ces ricanements raisonnèrent lugubrement aux oreilles de Pierre de St. Luc; il redoubla ses cris cependant, ne perdant pas l'espoir que ce pouvait être quelqu'étranger qui finirait par l'entendre. Les ricanements cessèrent et le bruit d'une voiture qui s'éloignait rapidement ne lui laissa plus de doute qu'il ne devait pas attendre de secours de ce côté.

La tempête avait éclaté dans toute sa fureur; le vent rugissait en s'engouffrant dans le soupirail; les éclats du tonnerre se succédaient avec une rapidité et un fracas épouvantables ; tout le ciel était en feu, et une flamme immense, éblouissante, semblait envelopper la Nouvelle-Orléans et les campagnes environnantes dans un vaste brasier. L'intérieur du cachot était vivement éclairé.

Pierre de St. Luc avait cessé ses cris; ses membres semblaient paralysés, son bras pendait à son côté; ses yeux seuls avaient conservé leur activité et suivaient le serpent à sonnettes qui, se déroulant avec lenteur, s'avançait en rampant vers le soupirail ouvert du cachot. Le reptile avait aussi cessé ses sifflements, mais il agitait avec vivacité sa langue fourchue qu'il dardait de sa gueule entr'ouverte, ses sonnettes ne faisaient entendre qu'un son faible et sec. Arrivé au-dessous du soupirail, le reptile se dressa le long du mur, en imprimant à son corps de gracieuses ondulations, puis il s'allongea tout droit, ne semblant s'appuyer sur le plancher que par la force des articulations de la queue. Pierre suivait avec une anxiété extrême les mouvements du reptile qui, malgré sa longueur, ne put atteindre au soupirail qui se trouvait élevé à six pieds au-dessus du plancher à l'endroit où il touche au mur. La direction que prit le serpent était opposée à celle dans laquelle se trouvait le lit de Pierre; il put le suivre à l'espèce de bruissement que faisait le serpent en coulant sur le plancher, quoiqu'il avançat lentement et sans agiter ses sonnettes.

Pierre retenait son haleine pour mieux entendre, car sa tête, retenue par une courroie sur un morceau de bois au lieu d'oreiller, ne pouvait se tourner. Il était dans de cruelles angoisses; quoiqu'il ne put plus voir le serpent, il sentit qu'il approchait de son lit, une sueur froide coula de son front ; bientôt il sentit le drap se soulever sur ses pieds, un corps froid se glissait sur son corps nu... Toutes ses chairs frissonnèrent à ce contact... Le long de ses jambes il sentait se couler le reptile qui se trouvait attiré par la chaleur.... Binetôt il vit la tête du serpent dépasser le drap qui était replié sur sa poitrine... Il sentait son haleine sur son visage... Pierre eut la force et la présence d'esprit de rester immobile, réprimant autant que possible jusqu'aux battements de ses artères. Peu à peu le reptile ramassa ses anneaux et se roula en spirales sur la poitrine de Pierre; celui-ci, qui avait fermé les yeux, les sentit s'ouvrir malgré lui par un effet spasmodique des nerfs, et ils s'attachèrent sur ceux du reptile qui brillaient comme deux charbons ardents; il vit sa tête immobile, sa gueule entr'ouverte et montrant ses longues dents si fines qui tuent avec tant de promptitude ceux qu'elles mordent. Attiré comme par une puissance magnétique, Pierre ne pouvait fermer les yeux ni les détourner de ceux du serpent. Il éprouva d'indicibles sensations, il sentait ses forces l'abandonner, son sang ne circulait plus dans ses veines, le vertige commençait à s'emparer de son cerveau... Il lui semblait voir les yeux du serpent grandir démesurément... peu à peu ses paupières se fermèrent et tout son corps tressaillit convulsivement.... Le serpent fit entendre un sifflement.... Pierre avait perdu connaissance ?

CHAPITRE XVI

LA DÉLIVRANCE

Trim, en apprenant la mort de son maître, s'était d'abord laissé aller au plus violent paroxisme de douleur, puis surmontant cet excès et reprenant peu à peu ses esprits, il était parti en courant, pour aller une dernière fois embrasser les restes mortels de celui qui lui était plus cher que la vie, avant qu'ils eussent été déposés dans un cercueil.

Comme Trim arrivait au couvent des Ursulines, le coronaire revenait de l'enquête, suivi de ceux qui l'avaient accompagné. Le maître d'équipage du *Zéphyr*, en voyant Trim tout essoufflé, nu-tête, car il avait oublié sa casquette, le regard égaré, la bouche ouverte, eut pitié de lui, et lui adressant la parole avec douceur :

—Mon cher Trim, lui dit-il, tu feras mieux de revenir avec nous; à quoi te servira de voir le cadavre de ton pauvre maître ? c'est un triste spectacle ! Viens avec nous, viens !

Trim baissa la tête, une grosse larme tomba de son œil et roula sur sa joue; il ne répondit pas.

—Tu ne dis rien, Trim, continua le maître d'équipage, en le touchant sur l'épaule; écoute mon avis et n'attend pas que le corps de notre bien aimé capitaine soit arrivé. Sa vue pourrait te causer bien du mal.

Trim se jeta à genoux et éclata en sanglots. Je veux voir mon maître et mourir ! murmura-t-il ; laissez-moi rester.

(*A suivre*)

La Société de St. Adélard

Une Oeuvre de Devouement

La Société Saint-Adélard:

Voilà une Société qui fait du bien parmi nous—; le bien sans bruit de fanfare et de trompette, mais le bien sous une de ses formules les plus belles et les plus touchantes : recueillir les enfants orphelins, les placer soit dans des refuges, soit dans de bonnes familles, pour les faire instruire et les mettre définitivement sur le chemin de la vie.

Le président de cette Société est l'honorable Juge Prud'homme; son secrétaire, M. Théophane Bertrand.

M. Bertrand n'est pas un secrétaire comme les autres. Il n'écrit pas seulement des lettres et ne tient pas seulement des registres. C'est un fait connu parmi ses intimes que M. Bertrand consacre la majeure partie de son temps à l'œuvre de la Société de Saint-Adélard. Il fait cela gratuitement, avec un zèle que nous croyons de notre devoir de signaler au public.

Nous publions aujourd'hui le rapport soumis par le secrétaire à l'assemblée générale de la Société, tenu le 5 du courant, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque et Sa Grandeur Monseigneur Béliveau étant présentes.

On peut compter sur une moyenne de cent enfants au moins, pour quelques années encore, qui devront être placés dans nos institutions. Cent enfants à 25 cents par jour pour un an font 36,500 fois 25 cents ou $9,125.44. Il faudrait un revenu d'au moins $10,000 par an pour accomplir cette œuvre.

A part son budget, qui lui est nécessaire, la Société compte sur les personnes qui seraient désireuses d'adopter des enfants. Ces personnes peuvent s'adresser au secrétaire à son bureau 198 rue Aulneau, Saint-Boniface.

Nous sommes sûrs d'intéresser nos lecteurs en publiant le rapport présenté par M. Bertrand à l'assemblée générale. Nous croyons qu'on n'a pas l'idée du travail que fait en silence cette société au milieu de nous.

Saint-Boniface, 5 janvier 1914.

Au Président de la Société St. Adélard pour la protection des enfants.

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport des opérations de la Société St. Adélard pendant l'année 1913.

Depuis mon dernier rapport, en date du 10 janvier 1913, la Société a reçu 117 enfants qui lui ont été confiés par le Tribunal compétent, excepté dans le cas de trois enfants de la même famille dont le père n'a pas voulu abandonner le contrôle légal et s'est engagé à payer pour l'entretien.

Sur ce nombre de 117, il y a 54 filles et 63 garçons venant des localités suivantes, savoir :

Winnipeg, 58; Springfield, 2; Ritchot, 2; Prince Albert, 2; Union Point, 1; Saint-Boniface, 21; Saint-Vital, 1; Edwards Pt., 4; Sandilands, 2; St. Adélard, 2; Moosomin, 1; St. Pierre, 1; Le Pas, 1; St. Laurent, 1; Rosedale, 3; Morris, 1; Sutherland, 1; Otterburne, 4; Orillian, Ont., 1; St. Charles, 1; High Bluff, 1; St. Raymond, 3; Port Arthur, 1; Inconnu, 1.

Les chiffres ci-haut montrent que Winnipeg fournit environ la moitié des enfants. Ces enfants ont été placés, un certain nombre dans des familles catholiques, et les autres, suivant leur sexe et leur âge, dans les institutions religieuses suivantes :

Sœurs de Miséricorde; Sœurs du Bon Pasteur; l'Hospice Taché; Sœurs Bénédictines; Orphelinat St. Joseph et Clercs St. Viateur, Otterburne.

J'ai visité ces différentes institutions et je n'ai qu'à me louer de leur bonne volonté et de la manière dont nos enfants sont traités. Il est à regretter cependant que l'Orphelinat St. Joseph ne puisse admettre tous les sujets que nous pourrions lui envoyer, à cause du manque d'espace.

La Société a reçu et placé depuis sa fondation en 1905 jusqu'au 31 décembre 1913, 386 enfants.

Sont actuellement adoptés et dans de bonnes familles, 65.

Placés à l'Hospice Taché, 25.

Placés, Sœurs de la Miséricorde, 31.

Placés, Sœurs du Bon Pasteur, 5.

Placés, Sœurs Bénédictines, 3.

Placés à l'Orphelinat St. Joseph, 21.

Placés chez les Clercs St. Viateur, 20.

Les autres sont ou morts, ou sortis dans le monde ou libérés par ordre du tribunal ou remis aux parents sous surveillance.

Je ferai remarquer que les demandes d'adoption sont pour des jeunes enfants jusqu'à deux ou trois ans, et pour ceux de 10 ans en montant. Je ne crois pas avoir reçu une seule demande dans les âges intermédiaires.

Nos finances sont loin d'être en rapport avec l'étendue de nos opérations. Nous devons des sommes considérables à nos institutions et nous ne pouvons payer à moins de créer des ressources. J'ai essayé à mettre en pratique la section 14 du Chapitre 22 des Statuts Refondus de Manitoba. J'ai envoyé des comptes à raison de 25c par jour, aux Municipalités d'où nous sont venus les enfants. Je me suis adressé à Winnipeg, représentant que depuis 1905 jusqu'au 31 décembre 1912, notre Société avait reçu au-delà de cent enfants et que la ville n'avait jamais rien payé. J'ai suggéré que, pour le passé, elle payât une somme fixe raisonnable et qu'à partir du 1er janvier, la Société avait l'intention de se prévaloir de la dite section 14. Rien de définitif n'a encore été fait. Au commencement de décembre dernier, j'ai envoyé un compte pour les onze premiers mois de l'année se montant à $921.50. On n'en a pas encore accusé réception. J'ai aussi envoyé des comptes à la ville de Saint-Boniface $977.00 et aux autres municipalités intéressées, pour des montants moindres, et je m'attends à recevoir quelque chose de ces municipalités. Mais, ces moyens ne seront pas suffisants pour rencontrer nos dépenses et je suggère d'exercer une pression sur le Gouvernement pour faire augmenter considérablement notre octroi qui, jusqu'à présent n'a été que de $250 par année.; je suggère aussi de recruter des membres en quantités et de leur faire payer une contribution annuelle. Notre œuvre en est rendue à un tel point de développement qu'il est impossible de compter entièrement pour la faire fonctionner, sur le seul dévouement de ses membres, et il est urgent de se procurer les services d'une personne active qui devra y consacrer tout son temps.

S'il était possible de faire établir à Winnipeg ou même ici une Société spéciale pour prendre soin des enfants d'origine Slave, cela aurait pour effet de nous décharger du tiers environ de notre besogne actuelle et les enfants eux-mêmes en bénéficieraient davantage.

(Signé) THEO BERTRAND,
Secrétaire.

M. C. H. PARMELEE

M. C. H. Parmelee, imprimeur du Roi, à Ottawa, est décédé jeudi à Ottawa. Il avait siégé aux Communes, de 1906 à 1908, pour le comté de Shefford.

Au College

A l'Académie.—Dimanche soir, discussion à l'académie sur le sujet suivant : Quelle langue a le plus de chance de devenir internationale, le français ou l'anglais ?

Pierre Picton et Jean Fay, deux jeunes Français, défendaient leur propre langue; Signard Beaudoin et Donat McDougall faisaient valoir les avantages de l'anglais. L'on n'eut pas le temps de terminer le débat et les juges proclameront les vainqueurs à la prochaine séance.

Maurice Saint-Cyr déclama avec beaucoup de talent une belle fable de LaFontaine.

* * *

Maladie. — Marius Benoist et Louis-Philippe Gagnon, deux figures très intéressantes de la classe de Belles-Lettres, ont été quelques jours absents, victimes de la maladie. Heureusement qu'ils viennent de reparaître parmi nous, l'ennui commençait à nous peser.

Concours d'élégance.—Les succès d'Anatole, comme patineur, ont réveillé les ambitions de son condisciple Georges. Voulant prouver qu'il surpassait Anatole en élégance, Georges a serré son violon; puis il s'est lancé sur la glace et a exécuté toute une série de ricochets, de zigzags, de courses et de pirouettes fantaisistes. C'est vraiment un concours d'artistes. Les juges n'ont pas encore fait connaître leur décision.

"Les Etoiles."—L'exemple entraine. Aussi nos philosophes ont-ils résolu de disputer la palme de l'élégance à leurs confrères Georges et Anatole. Mais ce concours de patinage (quelques-uns disent "de badinage") ne serait paraît-il, que le premier pas vers un mouvement plus sérieux. Si la rumeur est vraie, les philosophes vont former une équipe de gouret pour lutter contre tout venant. Voici la composition probable de cette équipe; Garde-buts: Orphidas; Défense: Aimé et Célestin; Corsaire: Georges (le violoniste); Centre: Anatole; Ailes: Georges (le pianiste) et Lucien. Cette équipe s'appellera "Les Etoiles" et elle évoluera sous l'œil exercé de Léon. Casimir sera le gérant.

UNION SAINT-JOSEPH

Succursale de Saint-Boniface No. 199.

Dimanche le 25 janvier la succursale a tenu son assemblée à la salle Leclerc. Après l'assemblée, l'élection des officiers pour l'année 1914 a donné les résultats suivants:

Chapelain—Mgr A. Dugas, V. G.

Président.—Paul Gagnon.

1er Vice-président.—Alb. Keroack.

2e Vice-président.—N. J. Minville.

Secrétaire.—Ernest Gagnon.

Trésorier.—J. B. O. Leclerc.

Censeurs.—S. J. Dussault, J. A. Chabot et W. Desilets.

Visiteurs.—Leo. Gagnon et L. Marcil.

Commissaire.—S. Paul.

Docteurs.—Dr G. Dubuc et Dr L. A. Laurendeau.

Rapport pour 1913

En 1913 j'ai expédié 14068 bestiaux et 642 chars d'animaux en Canada et aux Etats-Unis, sans compter mes ventes dans la province. Mes affaires de 1913 comparées à celles de 1912 accusent une augmentation de 36 pour cent. Avis aux cultivateurs de l'Ouest qui désirent se retirer d'affaires, le mieux pour eux sera de se livrer à l'élevage. L'élevage sauvera l'ouest. Aux prix que j'ai payés pour les animaux et les bestiaux, je ne vois pas ce que le cultivateur pourrait faire de mieux que l'élevage. Il n'y a aucune crainte que le prix baisse d'ici plusieurs années. Je ne puis pas fixer de date. Mais chose certaine, c'est qu'ils auront le temps de payer ce qu'ils doivent sur leur terre avant que le prix ne baisse. Pour vous donner une idée de l'argent qu'il y a à faire dans l'élevage: J'ai vendu en 1912 à un cultivateur vingt-cinq taureaux de deux ans et demi à $30.00, et six mois après, je les ai rachetés pour $65.00. Les dépenses après les avoir gardés six mois se sont montées à dix piastres par tête: le profit net a donc été de six cent vingt piastres. Je ne pense pas que l'on puisse faire plus d'argent dans aucun autre genre d'affaire.

J. B. LAUZON.

CONCERT SACRE

donné par la
FANFARE LAVERENDRYE
dans la
SALLE de L'HOSPICE TACHE
Dimanche, 1 Février 1914

PROGRAMME

Halte-la—Pas redoublé.. *Blancheteau*
Fanfare

From Norway—Caprice pour piano.. ... *C. Koelling*
M. A. Ledoux

Duo de Cornet et Baryton.... *V. Buoi*
Fanfare

Face to Face—Sacred Song ... *Herbert Thompson*
M. Paul Taillefer, tenor solo

Les Cloches—Marche.. ... *A. T. Worthington*
Orchestre

Silver Threads Among the Gold .. ... *P Danks*
Mme L. Rochon

Rip-Rip—Solo de Baryton.. ... *R. Planquette*
M. Jos. Vermander

Deux Etrangers à Paris—Duo .... *F. Boissière*
MM. Jos. Senez et Jos. Clément

Blondinette—Valse ... ... *M. Bleger*
Fanfare

Le Repentir—Chant.. .. *Chs. Gounod*
M. Edmond Beaudry, baryton-solo

Marche du Cortège Royal—Extrait de: Si j'étais Roi... ... *A. Aram*

Charité—Marche... .. *H. Engleman*
Orchestre

Garde à Vous—Pas redoublé *Brepsant*
Fanfare

DIEU SAUVE LE ROI

Collect à la porte au profit des Orphelines.—Tous sont invités.

Portes ouvertes à 8 heures p.m.

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

Les Vendeurs chassés du Temple

Jésus montait au temple en un matin de fête,
Le soleil empourprait les murs de la Cité
Et de ses rayons d'or auréolait la tête
Du doux Maître au regard plein de suavité.

Le temple s'élevait rayonnant dans sa gloire;
Son pinacle doré de feux étincela,
Et Jésus en passant jetta sur le prétoire
Un regard douloureux qui perçait l'audelà.

Jésus marche à pas lents. Soudain, au pied des marches
Il s'arrête un instant. De ses yeux courroucés
Fixés sur le parvis, il voit, là, sous les arches,
Des marchands sans tenue, aux gestes déplacés.

Apres au gain, criant, pour arrêter la foule
Ils offrent pour de l'or colombes et beliers,
Génisses et taureaux. Le marchandage roule
Ignoble et plein de bruit se brisant aux piliers.

Et dans les profondeurs de l'enceinte sacrée
Fermant le Saint des Saints le grand voile apparait,
La foule des vendeurs se démène affairée
Jusqu'au lieu où jadis seul le prêtre priait.

Jésus jette un regard vers le Saint Tabernacle
Puis il fixe les cieux. Sa face resplendit
Son être tout entier par un soudain miracle
Exhale le divin et le Maître grandit.

C'est le Juge inflexible en présence du crime.
C'est le grand défenseur de tous les droits de Dieu:
Et celui qu'on invoque au temple de Solyme
Est son père outragé ! Son regard est en feu.

Une corde gît là au travers d'une table
Le Maître la saisit, la plie à triple tour
Et de ce fouet vengeur le Jésus tout aimable
Terrible en son courroux fait tout fuir à l'entour.

Les étaux renversés, des cages entr'ouvertes
Les colombes ont fui. Roulant sur le pavé
Tintent les pièces d'or, gémissants sur leurs pertes
Les usuriers s'en vont fuyant le fouet levé.

Le fouet vengeur tournoie et brûle de morsures
Les marchands fous de peur poussent des cris perçants
Mais le regard divin les cingle de brulures
Plus cuisantes cent fois, oh ! Ces yeux si brulants !

Mais c'est la voix du Maître vraiment bien plus terrible
Qui sonne comme un cor en des accents vainqueurs
Cette voix du Rabbi les poursuit et les crible
De coups plus redoublés qui fouaillent leurs coeurs.

"La Maison du Très-Haut, la maison de mon père
— Et les mots véhéments s'entremêlent de pleurs —
"C'est l'asile de paix, la maison de prière,
"Et par vous la voici caverne de voleurs !"

Les fuyards sont bien loin, la terrible parole
Les poursuit sans relâche et les échos hurleurs
S'enflent de mille voix, le terrible mot vole
Toujours plus loin, toujours plus fort : "Voleurs, voleurs !"

J. M. A. JOLYS, Ptre.

Saint-Pierre 1913.

AU REGIMENT

Le Cigare

C'est le jour où, pour la première fois, les recrues vont au manège prendre une leçon d'équitation. L'avant-veille dans les écuries, on leur a enseigné individuellement à sauter en selle. On leur fait répéter aujourd'hui cet exercice plusieurs fois. Il s'agit de s'enlever d'une battue sur les poignets avant dé passer la jambe droite au-dessus de la palette. Peu agiles de leur naturel, et alourdis par les bottes et les basanes, la plupart n'y parviennent pas. Désespérément ils se cramponnent à la crinière, font de vaines gambades, et restent suspendus à l'encolure. Placides, les bonnes bêtes laissent faire.

Enfin, quand tout le monde est à cheval, le lieutenant s'écrie :

—Prenez la piste à main droite.

Mais les hommes ne comprenant rien à ce commandement, prennent la piste les uns dans un sens, les autres dans un autre. L'officier se rappelle qu'il a omis d'expliquer le mouvement. Il remet ses hommes dans le bon chemin, puis commande :

—En reprise derrière le brigadier Bandot !

Et aussitôt, pour se faire mieux comprendre, il ajoute :

—Serrez, serrez derrière le brigadier !

Toutefois, les chevaux font ce qu'ils veulent, les "bleus" étant bien incapables de les contraindre à accélérer leur allure.

Le sous-officier, pendant ce temps, trotte dans le manège, fait des voltes. Puis, comme le lieutenant regarde ses hommes tranquillement, sans les assommer d'observations, se contentant de demander le nom de l'un d'entre eux de temps à autre, tout en étudiant leurs physionomies pour les fixer dans sa mémoire, son sous-ordre croit bon d'intervenir. Il se campe à un bout du manège et, à mesure que passent les cavaliers, il leur adresse ses ahurissantes critiques et leur fait rectifier les positions.

—Marchez au trot ! prononce tout à coup l'officier.

Toujours dociles, les chevaux prennent aussitôt le trot d'eux-mêmes.

Les bleus sont peu rassurés. Ils se raccrochent vivement au pommeau de leur selle, seul moyen qu'ils aient de ne point retomber à côté de leur monture, dans les bonds de balle élastique que leur fait faire cette trépidante allure.

Cette fois, le sous-officier a de quoi employer son activité et exercer ses cordes vocales.

—Lâchez le pommeau ! crie-t-il. Laissez tomber les genoux !.. Portez le haut du corps en arrière!...

Mais les hmmes, accroupetonnés comme des singes, n'osent pas faire le plus petit mouvement,de peur d'être projetés sur le sol, et ils enfoncent tant qu'ils peuvent leurs talons,—où, heureusement,les éperons sont remplacés par des bouts de cuir,—dans le ventre de leurs chevaux. Ceux-ci n'en font, bien entendu, que trépigner davantage et saccader plus rudement leur trot.

—Ne vous cramponnez pas ! continue le maréchal-des-logis.... Chassez les fesses en avant !..... Rentrez la pointe du pied en dedans !...

Les traits couvulsés, les mines piteuses, les jambes recroquevillées, les bleus se livrent alors à des contorsions burlesques, pour parvenir à concilier l'exécution des ordres qu'on leur donne avec le souci de leur équilibre.

Pour comble, plusieurs d'entre eux ont oublié de se munir de sous-pieds, et leurs pantalons, remontés peu à peu et plissés à présent en accordéon autour des genoux, leur râpent impitoyablement les cuisses.

L'officier s'en aperçoit.

—Maréchal'logis, gourmende-t-il, il faut vous assurer que vos hommes aient bien leurs sous-pieds, avant de les amener au manège.

—Je leur ai pourtant demandé à tous s'ils les avaient, répartit le sous-officier. Ils m'ont répondu affirmativement !...

C'est là un effronté mensonge, mais qui coûte peu au gradé. Furieux néanmoins d'avoir reçu une observation à cause des bleus, il leur lance un regard chargé de menaces. Ah ! ce qu'ils vont "prendre pour leur rhume" en descendant de cheval, dit éloquemment ce coup d'œil oblique.

— Allongez... jusqu'au galôôp !... ordonne le lieutenant.

De plus en plus libres, échauffés par ce temps de trot et habitués à la phonétique des commandements, les chevaux comprennent aussitôt ce qu'ils ont à faire. Ils partent à une allure assez vive, et les bleus, affolés, se tortillent en des poses bouffonnes, dans l'intention héroïque de ne point quitter sans permission leur instrument de torture.

Cependant, plusieurs d'entre eux précipités sur l'encolure désespérément étreinte, ou les poings chevillés sur la "cinquième rène," font pressentir que "pelles" "bûches," "bouchons" et "cigares" vont être "ramassés" sur la piste.

Tout à coup, en effet, dans un tournant, un homme glisse de côté et tombe lourdement. Sa bête, maligne, lève prestement les pieds pour ne point lui écraser un membre, dégage le passage et reste là le regarder.

—Marchez au trot;... puis aussitôt : Marchez au pas ! commande l'officier pour interrompre la théorie de chutes qui se prépare.

Et, s'approchant du désarçonné :

—Sacré maladroit ! bougonne-t-il, on vous dit de porter le corps en arrière, et vous vous couchez sur l'encolure de votre cheval... Voyons, voyons,il faut tenir compte des observations qu'on vous fait.

La bête, qui attend toujours sans bouger de place, secoue la crinière d'un air de dire ironiquement : C'est si facile !

Mais l'homme s'est relevé, les vêtements et le visage couverts de tannée, tout honteux de sa mésaventure.

Apaisé, le lieutenant s'enquiert, presque paternel :

—Vous n'avez pas de mal ?.... Allons, c'est bon, remettez-vous en selle...

...Quand la "reprise" des recrues sort du manège, les anciens comprennent aux maculatures de tannin, qu'il "y a eu pelle".

Ah ! mon bleu, finassent-ils, tu as "ramassé un cigare !... Tu tâcheras de ne pas oublier l'ancien !

Et, effectivement, le cavalcadour maladroit se voit contraint, au long de la journée, à payer des cigares à toute la chambrée, sous prétexte que celui qu'il a ramassé sur la piste doit avoir certainement "fait des petits" !

FLORIAN-PARMENTIER.

HEUREUX LES EDITEURS DE JOURNAUX

Nous retrouvons dans un vieux numéro du *New-York World* :

"Editer un journal est un travail très plaisant, comme on peut le voir.

"S'il contient trop de politique, personne n'en veut; s'il en contient trop peu, personne n'en veut. Si les caractères sont trop petits, on ne peut pas lire; s'ils sont trop gros, on dit qu'il n'y a rien à lire. S'il publie des dépêches, on dit que ce sont des mensonges; s'il n'en publie pas, on dit qu'il n'est pas sérieux et qu'on les supprime par raison politique.

"S'il donne quelque "bon mot", on dit qu'il est fait par des têtes sans cervelle; s'il n'en donne pas, on dit qu'il est fait par des pince-sans-rire. S'il publie quelques relations originales, on le blâme de ne pas donner quelque chose de plus sérieux; s'il en donne, on trouve qu'il ne sait pas distraire et qu'il donne ce qu'on a déjà vu dans d'autres journaux. S'il rend compte impartialement d'une réunion on dit qu'il eût mieux fait de se taire; s'il ne le fait pas, on dit qu'il tronque les textes.

"S'il donne la biographie d'un homme public, on le taxe de partialité; s'il n'en donne pas, on dit qu'il ne s'occupe de rien. S'il donne un article qui peut intéresser les femmes, les hommes sont mécontents, et *vice versa*. Si le directeur du journal va à l'église, on dit tout bonnement que c'est un clérical; s'il n'y va pas, on trouve que c'est un homme sans foi ni conscience. S'il reste au bureau pour diriger son journal, on dit qu'il a peur de se montrer; s'il sort trop souvent et va dans un café, on dit qu'il ferait mieux de diriger son journal.

"S'il ne paye pas ses fournisseurs régulièrement, on dit qu'on ne peut pas avoir confiance en lui, et si, au contraire, il paye régulièrement, il y a des gens qui trouvent qu'il a volé son argent."

A Nos Abonnés en retard

Nous invitons nos lecteurs à nous faire parvenir sans retard le montant de leur abonnement.

NOTICE

NOTICE is hereby given that application will be made at the next session of the Legislative Assembly of the Province of Manitoba for the passing of an Act to incorporate the Society of Mary, Province of St. Louis, St. Boniface, Manitoba.

Dated at Winnipeg, this Fifth day of December, A.D. 1913.

NOEL BERNIER.
Sollicitor for the Applicants.

Soumissions

DES Soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées à l'endos "Tender for Electric Elevators, etc., Examining Warehouse, Calgary, Alta." seront reçues à cet office jusqu'à mercredi 11 février 1914, à 4 heures p.m., pour l'installation d'un élévateur à passagers et de 3 élévateurs à marchandises avec moteurs complets dans l'Entrepôt de Vérification de Calgary, Alta, "Examining Warehouse, Calgary, Alta.

Plans, spécifications et formes des contrats peuvent être consultés et les blancs de soumission peuvent être obtenus en s'adressant à M. Leo Dowler, architecte résidentiel à Calgary, Alta., et à M. H. E. Matthews, architecte résidentiel à Winnipeg, Man., et à notre département.

Les soumissionnaires sont avisés que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formulles imprimées que nous procurons et signées de leur signature actuelle indiquant leurs occupations et résidences. Au cas où il s'agirait de compagnies la signature actuelle, la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de la firme sont requises.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics et d'une valeur de dix 10 pour cent du montant total de la soumission.

Ce chèque sera confisqué si la personne ayant fait application refuse d'accepter le contrat offert ou n'achève pas le travail faisant l'objet du contrat. Si la soumission est rejetée le chèque sera retourné.

Le Département ne s'engage à accepter aucune soumission même la plus basse.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa 13 janvier 1914.

Les journaux qui inséreront cet avis sans y être autorisés par le Département n'auront droit à aucune rétribution.

Soumissions

DES Soumissions cachetées, marquées "Tender for Plumbing and Heating" seront erçues par le soussigné jusqu'au jeudi 8 janvier 1914, à midi, pour el plombage et le chauffage des Bâtisses des Volailles, au Collège d'Agriculture, à Saint-Vital.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté par la banque d'une valeur de au moins cinq pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera confiisqué au profit du Gouvernement Manitobain au cas ou la personne ou la Compagnie soumissionnaires refuserait de ratifier sa soumission par un contrât écrit ou qui après l'avoir fait négligerait d'en exécuter toutes les clauses.

Plans, spécifications et conditions du contrat et tous détails peuvent être consulté à l'Office de l'Architecte Provincial, No 261 Fort Street, Winnipeg.

Aucune soumission même la plus basse ne sera obligatoirement accepté.

W. H. MONTAGUE,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, déc. 29 1913.

Débouché Francais Pour Les Articles d'Ameublement Au Canada

Les "Informations de l'Office national du Commerce extérieur" ont reproduit, des extraits d'une étude, publiée au "Bulletin d la Chambre de Commerce française," de Montréal, dans laquelle l'attention des fabricants français de meubles était attirée sur les débouchés offerts à leurs articles par le marché canadien.

L'auteur ajoute, à ce sujet, que l'introduction du goût français, dans les intérieurs canadiens, n'aurait pas d'intérêt pour les fabricants de meubles seuls: les tapis, les rideaux et les tentures, les objets d'art, les appareils de lumière électrique, etc., passeraient par cette porte déjà ouverte et trouveraient, peu à peu, leur place dans le cadre qui leur convient et les met en valeur.

Bien plus, des travaux de décoration pourraient être prévus par les architectes sur les nouvelles constructions.

tapisseries, l'importation des ta-

En ce qui concerne les tapis et pis d'Aubusson ou de savonnerie est complètement nulle; le pays fabrique quelque peu de tapis et presque tout le reste provient d'Angleterre.

Ce sont des "Axminster" ou des "Bruxelles," pour la plupart reproduisant des dessins orientaux, qui sont en faveur; toutefois, il y a également des tapis à la pièce à petits motifs; dans ce cas, ils sont détaillés à la verge et il est d'usage d'y ajouter une bordure assortie qui épouse la forme de la pièce à couvrir.

Les rideaux et tentures ne jouissent pas, au Canada, de la même faveur qu'en France; la chambre à coucher ne comporte pas de ciel de lit, et les rideaux de tulle et de dentelles, qui remplacent ceux de laine ou de soie dans cette pièce, sont simplement suspendus aux fenêtres sur des tringles de cuivre à anneaux.

Dans le reste de l'appartement, on emploie une assez grande quantité de peluche, coton et soie, à deux faces et quelquefois de couleurs différentes, quand les tentures sont destinées à une baie intérieure. La peluche française ou entièrement tissée de soie s'est importée, l'année dernière, pour 116,402 dollars et une certaine partie de ce chiffre devait être destinée à l'ameublement, quoique la statistique n'en fasse pas mention.

Naturellement ,pour les tulles et dentelles, l'article Nottingham tient une grosse part du marché canadien; cependant, le chiffre de 33,231 dollars, atteint l'année dernière par le commerce français, prouve bien que notre fabrication est appréciée; nous devons indiquer que ce chiffre porte sur rideaux ou portières de tout genre, garnis ou non.

Enfin, à la rubrique des appareils d'éclairage au gaz, au pétrole et à l'électricité, qui comprend aussi les brûleurs, colliers, porte abat-jour et généralement toutes pièces détachées en métal, le chiffre enregistré n'est que de 5,652 d[illegible] France.

On conviendra que c'est peu de chose, en présence du développement de l'industrie française dans les articles lustrerie et des modèles nombreux qu'elle pourrait opposer à ceux de la concurrence. Nous sommes persuadés que les articles d'un prix moyen seraient susceptibles d'être vendus aisément, mais il faudrait attirer l'attention de la clientèle de détail sur les avantages qu'ils présentent, tant au point de vue du fini que de leur style.

Les Etrennes d'autrefois

Les étrennes furent d'abord des porte-bonheur et de véritables amulettes. Les Romains offraient de la verveine, des myrtes, du laurier au roi Tatius avec leurs souhaits de bonne année. Ils offraient pieusement la verveine recueillie dans les bois sacrés parce que cette plante passait pour avoir la précieuse vertu de purifier les maisons, d'éloigner les mauvais sorts, de rendre la santé. Le myrte et le laurier constituaient des symboles comme le gui des Gaulois.

L'usage d'offrir ces plantes porte-bonheur pour étrennes persista longtemps dans le peuple. Martial et Ovide en font mention à plusieurs reprises. On offrait également des cadeaux tels que des figues sèches, des dattes, du miel, du vin de l'Inde et même du pain. Il faut reconnaître qu'on agit à peu près de même encore aujourd'hui et que tout peut s'offrir pourvu que l'offre corresponde au désir secret ou au besoin de la personne à qui elle s'adresse. Dans l'échange commun d'étrennes on mettait la terre, le ciel et les eaux à contribution: les bêtes de somme et les bêtes d'agrément, les oiseaux, les poissons étaient des offrandes parfaitement reçues; elles le sont encore aujourd'hui.

Lorsque, suivant l'expression d'Ovide, le miel parut moins doux que l'argent, il y eut, à côté des étrennes de ménage, des étrennes plus dispendieuses qui constituaient une sorte d'impôt que le peuple était tenu d'offrir aux magistrats ou à César, le client à son patron, le plébéien au patricien.

Il y eut successivement des étrennes d'airain, d'argent et d'or. Pour les empereurs, il y eût même une monnaie spéciale d'un poids déterminé, d'une forme indiquée, avec des légendes de circonstance.

Entre amis on se donnait de la vaisselle richement décorée et des bijoux, des vases de terre, des lampes qui portaient comme inscription ce vœu de bonne année: *Annum novum felicem.*

Quelques-uns de ces ustensiles de ménage sont arrivés jusqu'à nous.

Les *tablettes* ou agendas et porte-feuilles du temps constituaient un présent fort à la mode. On en offrait en peau, en ébène et en bois de citronnier.

Dans ses Epitres, Sénèque déclare qu'au premier jour de l'an on lui adressait un grand nombre de tablettes et une grande quantité de figues.

On ne dédaignait pas non plus de recevoir et de rendre des vêtements fastueux, des armes richement ornées, des objets d'ameublement somptueux (les empereurs en donnaient l'exemple.)

Toutes ces espèces d'étrennes utiles avaient cours encore au Moyen-Age. Beaucoup plus tard, Clément Marot écrivait à une jeune femme :

Recevoir vueillez aussi les gants
Que de bon cœur vous transmets l'estraine
De l'an présent. La chose est bien certaine,
Que vos deux mains, tant blanches, que nature,
Méritent bien plus digne couverture ;
Mais s'ils ne sont à vos mains comparez,
Du bon cœur, pour le moins les aurez.

Marot offrait également son cœur avec les gants: mais ce cœur, il l'offrait à tant de belles dames et de demoiselles à la fois, au premier jour de l'an, qu'il serait superflu de chercher qui pouvait se flatter de n'avoir l'étrenne.

Dans l'antiquité, les livres eurent aussi leur tour dans le grand commerce d'étrennes. Lucien voulait que "les présents destinés aux gens de lettre soient doubles des autres, car ils méritent recevoir une double part. On leur enverra quelque ouvrage de l'antiquité, pourvu que cet ouvrage soit analogue à la circonstance ou propre à être lu dans un festin; ou bien (quel funeste conseil), on leur offrira quelque écrit de sa composition. L'homme de lettres le recevra d'un air gracieux et le lira sur le champ. S'il le quitte sans l'avoir lu ou s'il le rejette avec mépris, qu'il sache qu'il aura encouru la vengeance de Saturne, quels que soient les présents qu'il aurait faits lui-même.

Voilà un conseil qui serait suivi par les pauvres écrivains assoiffés de lecteurs et je suis sûr qu'un grand nombre d'entre eux seraient heureux de remettre en honneur ces coutumes littéraires anciennes.

Tilbulle adressa ses ouvrages à la belle Néera, mais il n'eut pas la cruauté d'exiger qu'elle les lise; il lui suffit qu'elle les tînt pour agréables. "En ce jour où commençait l'année pour nos aïeux, dit-il, les dons de l'amitié circulent par la ville en grand appareil; ils courent de rue en rue, de maison en maison. Les vers charment les belles, l'or les avares. Néera mérite des vers, je lui dédie les miens. Que le livre aussi blanc que la neige soit revêtu d'une enveloppe couleur de safran; en tête de la feuille légère, qu'une lettre fasse connaître mon nom. Muse allez faire à Néera l'hommage de mon livre. Sa réponse m'apprendra si je suis payé de retour..."

CHARLES POISSON.

Mettre Le Couvert

Lorsque la charmante jeune fille ou la délicieuse maîtresse de maison viennent, pour la joie des yeux des convives, parer la table, "mettre le couvert" elles ne se doutent pas que cette expression a perdu toute son acception ancienne et véritable.

Au moyen âge, lorsque les grands hanaps, les vaisselles lourdes étaient disposés sur la massive table autour de laquelle les rudes châtelains allaient se regaler de venaison, tandis que chanteraient les ménestrels ou troubadours, on étendait sur la table servie un voile de mousseline ou d'étoffe légère. Il n'était ôté que lorsque les convives étaient assis.

On avait mis, on retirait "le couvert."

Peu à peu, perdant sa primitive signification, l'expression "mettre" et "retirer le couvert" s'applique aux objets mêmes posés sur la table, qu'aucun voile ne renouvelle plus.

Statistique du Feu en 1913

Le feu a détruit une valeur d'à peu près un million de piastres dans la province durant l'année. D'après M. Lindback, commissaire provincial du feu, la ville a perdu à peu près $200,998. 436 feux ont été enrégistrés au bureau du commissaire.

Voici les détails donnés par le commissaire :

Winnipeg		$276,814
Reste de la province		793,707
Pertes non-rapportées		50,000
Total		$1,120,521
Causes des plus grandes pertes :		
Fumeurs imprudents	26	$ 19,279
Cheminées défectueuses	34	8,355
Alumettes	8	184,370
Poeles surchauffés	49	65,136
Etincelles des cheminées et locomotives	30	178,635
Dégelage des conduits d'eau	10	672
Causes soupçonnées	15	36,120
Causes inconnues	78	264,775
Total		$1,120,521

Les gros feux dans Winnipeg ont été les suivants :

Harrison Bros., pharmaciens.
Aventte Block.
Continental Oil Works.
Arbuthnot Lumber Co.
Henderson Directories, Ltd.
Canada Malting Company.

Les feux les plus considérables de la province ont été :

A Norwood : Manitoba Rolling Mills Co.; au Portage la Praire : les magasins de la Baie d'Hudson; Brandon: maison de gros; Gretna: magasins généraux; Transcona: C.P.R. entrepôt; Le Pas: feux divers.

Northwest Railway Company of Canada

AVIS est donné par les présentes qu'une demande sera présentée au Parlement du Canada, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un Acte constituant en corporation une compagnie de chemin de fer, sous le nom "NORTHWESTERN RAILWAY COMPANY OF CANADA", autorisée à tracer, construire et opérer une ligne de chemin de fer, dont les trains seront mus par la vapeur, l'électricité ou autre pouvoir moteur, pour le transport du fret, des passagers et le service de messagerie, à partir d'un point à ou près du Canton Soixante-Sept, Rang dix-huit, à l'ouest du 5ème Méridien; de là, dans une direction sud-est, franchissant la Rivière Athabaska aux environs du Rang 7, à l'ouest du 5ème Méridien de là, dans une direction sud-est, à Edmonton; de là, dans une direction sud-est, à Camrose; de là, dans une direction sud-est, franchissant le 4ème Méridien à ou près du Canton 32; de là, dans une direction sud-est, franchissant la Rivière Saskatchewan Sud, près du Canton 20, Rang Onze, à l'ouest du 3ème Méridien; de là, dans une direction sud-est, se dirigeant vers le Lac Johnson; de là vers l'ouest, jusqu'à Maryfield, Canton Dix, Rang 30, à l'ouest du 1er Méridien; de là, dans une direction est, à Virden; de là, dans une direction nord, franchissant la Rivière Assiniboine à ou près de Penrith, de là vers l'est jusqu'à Carberry; de là vers l'est jusqu'à Winnipeg; de là à Molson et continuant jusqu'à Fort William sur le Lac Supérieur.

Aussi avec faculté de construire, exploiter et entretenir tous ponts nécessaires, chemins, voies et bateaux traversiers; de construire, acquérir, posséder et entretenir des quais et docks pour les fins ci-dessus; et de construire, acquérir, posséder, affréter et entretenir des bateaux à vapeur et autres bateaux et voiliers et d'exploiter les dits bateaux et voiliers dans toutes les eaux navigables; et avec faculté de construire, opérer, exploiter et entretenir des lignes de télégraphe et de téléphone en rapport avec le dit chemin de fer et à ses embranchements et de transmettre des messages pour les fins du commerce et d'établir des taux de péage pour ce service et d'en prélever le montant; de construire ou acquérir, opérer, exploiter et entretenir des auberges ou restaurants; d'établir, acquérir, exploiter et entretenir des parcs et lieux d'amusements, produire, vendre et distribuer du pouvoir électrique, pour les fins de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice; avec faculté d'exproprier des terrains pour les fins de la Compagnie; d'acquérir des terrains, argents, boni, privilèges ou subsides de tout Gouvernement, Corporation municipale ou autres personnes ou corporations; d'établir des taux de péage et d'en percevoir le produit, de toutes personnes voyageant, et sur tout fret transporté sur chacun de ces chemins de fer, voies, bateaux traversiers, quais et vaisseaux construits par la Compagnie; et avec faculté d'établir des correspondances requises par le trafic et de faire des conventions avec ces compagnies de chemin de fer, de navigation ou autres compagnies, et avec tous autres pouvoirs ordinaires dans ces cas.

Daté à Montréal, Qué., ce 29ème jour de janvier 1914.

FOSTER, MARTIN, MANN,
MACKINNON & HACKETT.
Procureurs des Requérants.

13-17



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture de celui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Interieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Hommes Demandes de suite

Préparation pour le travail d'été. En entrant maintenant, vous serez prêts pour la grande demande du printemps. Nous avons actuellement plus d'ordres pour des ingénieurs pour machines à gazoline, et réparations d'automobiles que nous ne pouvons en fournir. Ecrivez de suite pour notre catalogue.

OMAR SCHOOL OF TRADES & ARTS
447 rue Main, Winnipeg.

Le Manitoba

L'installation de notre nouvelle presse, la semaine dernière, a empêché notre journal d'allre trouver ses lecteurs au jour ordinaire. Ce n'est que samedi matin que les mécaniciens et les électriciens ont pu mettre d'accord la presse et le moteur. Encore faudra-t-il des substitutions et des additions nouvelles. Cependant ce retard dans la publication du journal nous a fait palper une fois de plus la solidarité qui existe entre nos lecteurs et nous. Dès mercredi soir, on nous téléphonait pour savoir ce qu'il y avait d'inusité; jeudi matin les téléphones redoublaient; jeudi après-midi et vendredi les amis *venaient voir—et* ils s'en retournaient contents de nous trouver en passe d'améliorations importantes. Nous profitons d'une semblable circonstance pour remercier notre clientèle de se montrer pour nous si amicale.

Le Francais dans Saint-Boniface

Le manque d'espace nous a empêchés, la semaine dernière, d'ajouter un mot, non pas de réponse, mais de commentaire, à la lettre de notre correspondant *Bromie*.

Il s'agit, on s'en souvient, de l'usage du français dans les affaires à Saint-Boniface.

S'adressant particulièrement au directeur du *Manitoba*, "Bromie" disait dans sa lettre :

"Vous vous rappelez peut-être avoir refusé la publication d'une lettre de protestation contre le commencement de cette anglomanie que je vous envoyai lors de mon arrivée dans cette ville."

Notre vénéré et distingué ami eut été plus complet, plus exact, et plus juste pour nous, s'il avait ajouté que nous avions refusé de publier sa lettre non pas à cause d'une divergence de fond, mais à cause d'une divergence d'opinion quant à la forme et au procédé adoptés. Puisque notre correspondant se souvient de la première partie de l'incident il devrait se rappeler aussi de la seconde. C'est essentiel à *l'histoire* véridique du cas.

Voici ce que nous écrivions, au sujet de cette lettre. On peut trouver cela dans *Le Manitoba* du 9 décembre 1908.

Il y a quelque temps, nous recevions, d'un homme éminent, un article de ton assez vif à l'adresse de nos hommes d'affaires qui relèguent le français à l'arrière-plan, soit dans leur correspondance, soit dans leurs réclames. Nous fîmes observer à ce correspondant que nous étions d'accord avec lui sur l'existence d'un laisser-aller regrettable en la matière, mais que nous ne pouvions admettre comme bien fondés les motifs très répréhensibles qu'il donnait de cet emploi trop libéral de la langue anglaise au détriment de la langue française. Et nous n'avons pas publié le manuscrit.

Nous nous sommes bien promis, cependant, d'attirer l'attention de nos lecteurs sur cet incident.

Nous n'avons garde de vouloir nous immiscer de façon indiscrète dans des choses qui sont d'ordre privé plutôt que d'ordre public. Aussi n'est-ce pas une leçon que nous voulons faire ici, c'est plutôt une réflexion, dont nous entendons tout les premiers prendre notre part. Tous, tant que nous sommes, nous n'avons peut-être pas assez souci de donner à notre langue la considération qu'elle mérite. Trop volontiers nous employons l'anglais, dans nos conversations, dans nos affaires, dans nos lettres, sur nos réclames commerciales, sur nos cartes professionnelles. Y gagnons-nous quelque chose à cette manie ? Ne serait-il pas préférable, et plus digne, de limiter au nécessaire l'emploi de la langue anglaise ? Les Anglais eux-mêmes, dont le patriotisme est généralement si ombrageux, comprendraient, nous en sommes sûrs, la légitimité de notre mode d'agir. Car ce n'est pas vouloir déprécier les autres idiomes que de se servir du sien; ce n'est pas faire acte de fanatisme que de réclamer pour sa langue maternelle une bonne place à la lumière du soleil. Chaque peuple est [illegible] de son langage et de sa [illegible]. Dans le concert général [illegible] le parler de France. Ah ! notre orgueil est grand des hommages qu'on rend universellement à la clarté, à l'élégance, à la [illegible] de la langue française. Cette langue, les Canadiens-français ont jadis donné du sang pour elle; pour elle, nous, Français de l'Ouest, avons livré de grandes batailles politiques. Aussi bien, personne d'entre nous n'a voulu marquer, par un usage intempestif de l'anglais, du dédain pour le français.

Encore une fois, nous indiquons une réforme à opérer; mais loin de supposer un manque de patriotisme au sein de notre population, c'est plutôt à ce patriotisme qu'il faut en appeler pour signaler un écart imputable à l'air ambiant plutôt qu'à une conscience infidélité nationale.

Sous une forme ou sous une autre, nous sommes souvent revenus sur ce sujet; car, avec notre correspondant, nous croyons que le patriotisme français doit être plus vigilant que jamais dans notre province.

UNION METISSE

Jeudi, le 22 du courant, avait lieu à l'Ecole Lavallée, Saint-Vital, une soirée de cartes-tombola, au profit de l'œuvre des livres et documents historiques de l'Union Métisse. Il y eut aussi conférence par L'Hon. Joseph Bernier, sur le rôle de la vaillante nation métisse dans l'Ouest-canadien. M. le Président Goulet adressa aussi la parole. Les deux orateurs ont été fort applaudis.

Nous félicitons nos compatriotes métis sur leur esprit patriotique.

CERCLE LAVERENDRIE

A. C. J. C.

Sur la proposition de M. Albert Auger, appuyée par M. Albert Laurendeau, il a été résolu que le Cercle LaVérendrye exprime ses sympathies à Lady Dubuc et à sa famille à l'occasion de la mort de sir Joseph Dubuc. Que ces résolutions soient envoyées à la famille du défunt et que copie en soit transmise aux journaux.

Important pour Saint-Boniface

Un bill important a été présenté lundi à la législature par Sir Rodmond Roblin. Ce projet de loi est intitulé "Un Acte concernant un abattoir public et un entrepôt frigorifique." Il autorise le gouvernement à garantir les débentures de la "Publics Markets, Ltd.," jusqu'au montant de $500,000, pour la construction d'un abattoir public et d'un entrepôt frigorifique aux *Stock Yards* (cours à bestiaux) de Saint-Boniface. Lorsque l'abattoir et l'entrepôt seront construits, tout l'abattage de Winnipeg et de Saint-Boniace devra se faire là, sous peine d'amende. Un avis de deux mois sera donné aux propriétaires des différents abattoirs, qui devront, en conséquence, prendre leurs précautions.

Tout ceci veut dire que les Cours à Bestiaux de Saint-Boniface vont devenir à brève échéance le centre de toutes les industries qui dérivent ou découlent du commerce et de l'abattage des animaux. C'est une bonne nouvelle pour notre ville.

TRIBUNE LIBRE

Un peu plus de fierté s'il vous plait.

Le 20 janvier dernier, nous avions l'occasion d'assister à un concert et partie de cartes donnés par la Fanfare LaVérendrye, dans la salle de l'école Provencher. Il y avait nombre de personnes et toutes ne purent qu'applaudir à l'exécution des différentes parties du programme si bien exécuté fut-il : Chant, musique, partie de cartes, goûter, etc. La Fanfare La Vérendrye voulait nous réunir là pour nous récréer, nous l'en remercions ; elle nous invitait à un très honnête divertissement, nous lui en savons gré ; elle voulait nous faire goûter un peu d'esthétique, nous lui en sommes reconnaissants ; elle nous promet d'autres concerts, nous les attendons avec impatience, et pour tout cela nous voudrions n'avoir que des félicitations à adresser aux dévoués organisateurs, et malgré nous, tout peinés, nous sommes forcés de faire quelques remarques.

La Fanfare par laquelle le concert du 20 fut organisé a pour nom "La Vérendrye", c'est beaucoup dire, c'est un grand nom, c'est un nom vénéré pour ceux qui savent. Eh bien! La Fanfare de ce beau nom, composée uniquement de membres français ou canadiens-français a donné le 20 au soir, dans l'Ecole Provencher, — encore un nom de douce mémoire —devant des auditeurs exclusivement français ou canadiens français, un concert tel qu'il suffisait à peine d'en retrancher un article "Marche du Cortège Royal" pour qu'il soit entièrement présentable à n'importe quelle assemblée d'Anglo-Saxons. Est-ce de bon goût ? Je dis non. Je trouve que c'est amer quand nous regardons la situation actuelle des canadiens-français au pays ; quand nous sommes témoins de la lutte énergique que mènent actuellement nos vaillants compatriotes d'Ontario pour conserver leur langue, leurs droits, leur foi; quand nous pensons aux embuscades que nous tendent chaque jour nos ennemis déclarés. Il me semble qu'ici même à Saint-Boniface **la situation du français n'est pas si avantageuse qu'on puisse s'en ficher à un tel point. Qui bien considère que les jeunes d'aujourd'hui, ceux de douze, de seize et dix-huit conversent en anglais entre eux, en famille, sur la rue et partout, qu'ils semblent avoir honte de parler français et paraissent l'ignorer, se demande avec angoisse ce qu'il en sera dans cinq, dans dix et dans vingt ans, et n'ose pas se répondre.**

Il me fait de la peine que la Fanfare LaVérendrye m'ait fourni l'occasion de dire ces choses. Je ne voudrais blesser personne au monde: ce n'est pas mon intention. Mais comme membre de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française il me serait trop pénible d'être obligé de laisser passer de telles choses sans dire mot, et sûr que je ne suis pas le seul.

Je ne suis pas contre l'étude de l'anglais, au contraire je la prêche et la prêcherai encore longtemps. Ce que je veux, je vous l'ai dit, c'est un peu plus de fierté de notre part à nous tous. Je fais un vigoureux appel à tous ceux qui comme moi se sentent engloutir petit à petit par la marée montante de l'anglicisation. Ayons donc à cœur de conserver notre langue pour que par elle nous puissions toujours conserver notre foi ! Notre langue, parlons la sans peur. Que les jeunes n'aient pas honte de faire la causette en français: le contraire serait honteux. Soyons plus sages: Et puisque la Fanfare LaVérendrye fait dire publiquement par un de ses directeurs qu'elle offre ses services gratuitement je ne veux pas qu'elle chante le service de la langue française qui ne se porte pas très bien dans cette province-ci, mais cependant qui n'est pas encore prête de mourir. Que jamais ses clairons n'en sonnent le glas funèbre mais qu'ils proclament plutôt, haut et fort, sa longue survivance et entonnent en son honneur un hymne triomphal.

Un peu plus de fierté, un peu plus d'amour propre s'il vous plait. Que pour ces concerts à venir, la Fanfare LaVérendrye puise au grand repertoire français sans crainte de l'épuiser ; qu'elle nous fasse entendre les doux et chers refrains de la vieille mère-patrie: qu'ici comme sur les bords du grand fleuve l'on cause, l'on chante, l'on prie dans le langage que nous tenons des lèvres de nos bonnes mamans. Les amis ! En foule au premier concert de la Fanfare LaVérendrye !

ERNEST COLPRON.

KRAFCHENKO

Percy Hagel, et John Westlake, accusés d'acoivoir comploté l'évasion de Krafchenko, subiront leur procès aux assises de mars prochain.

La Commission Royale a continué son enquête, la semaine dernière, au milieu de l'intérêt général.

On avait raconté de diverses manières la seconde arrestation de Krafchenko, dans le Burris block, Winnipeg-ouest. Voici les faits exacts :

Quand les policiers furent rendus à la porte de la chambre où on savait qu'il se trouvait, le chef Macpherson cria :

"Es-tu là, Jack ? "

"Est-ce vous chef ? " réplique Krafchenko.

"Oui, c'est moi, Jack," répondit le chef.

"Vas tu vouloir te battre ? " lui demanda le détective Stodgill.

"Tiens, vous aussi vous êtes là, Stodgill," répondit Krafchenko, en reconnaissant la voix du limier qui l'avait arrêté déjà plusieurs fois auparavant.

"Oui," répondit Stodgill, "et nous sommes quatre, à part de trois hommes que nous avons avec nous pour enfoncer la porte."

"Ce n'est pas nécessaire," dit Krafchenko. "Entrez."

Les quatre hommes s'avancèrent vers la porte avec leurs pistolets levés.

"As-tu ton pistolet sur toi, Jack?" lui demanda le député chef.

"Non," répondit le criminel, je n'ai pas de pistolet sur moi."

Le détective Stodgill ouvrit la porte et le chef Macpherson et le député-chef Newton entrèrent avec leurs armes pointées. Pendant que Krafchenko était ainsi sous la menace de ces deux pistolets, le détective Stodgill fit la recherche de la chambre. On trouva un révolver automatique dans un panier.

Krafchenko fut immédiatement transporté à la prison provinciale. Il s'est blessé assez sérieusement le matin de son évasion en tombant sur le sol lorsque la corde qui le portait s'est cassée. Il s'était glissé le long de cette corde si rapidement que l'épiderme s'en trouva brulé, ce qui lui occasionna de grandes douleurs.

Il a raconté lui-même son évasion :

En tombant sur le trottoir avec un bout de la corde en mains, il crut qu'il s'était blessé sérieusement et ne pourrait marcher. "Je me relevai cependant, "dit Krafchenko, "me rendis dans la ruelle située au sud de la cour de police et me traînai péniblement jusqu'à l'arrière de l'hôtel-de-ville. En traversant la rue Main les cloches d'alarme sonnaient partout et les flashes rouges brillaient ; je vis qu'on était sur ma trace. A quelques pas de l'hôtel-de-ville je marchais péniblement sur la rue William quand je fus rejoint par un automobile portant trois hommes, dont l'un me dit: "mon ami, vous avez l'air de marcher difficilement; vous pouvez monter avec nous si vous allez un peu loin dans l'ouest de la ville." Je me fis conduire au Burris block."

Après huit jours on n'était pas plus avancé qu'au début dans toute cette affaire de chasse à l'homme. Cependant, pendant l'examen du constable Reid on aperçut quelques bribes d'indication. A un moment donné le juge-en-chef Mathers dit froidement à Reid: "Vous ne dites pas la vérité." De ce moment Reid faiblit et son examen se termina dans un désarroi complet de sa part; résultat, son arrestation immédiate, celle de Percy Hagel, l'avocat de Krafchenko, de John Boxton, un ami, et de John Westlake, ancien étudiant de Percy Hagel.

Certains témoignages entendus à la Commisison Royale sont extraordinaires ! Ainsi M. L. M. Winslow, le gérant de la Security Warehouse Company, savait que Krafchenko était logé dans une des chembres de l'établissement. Il aurait gardé le silence pendant plusieurs heures afin de toucher si possible la récompense promise à celui qui livrerait le bandit ! Lui et l'ex-chef McRae devaient partager la prune !

Holt, le pett employé de la Compagnie, qui avait prévenu M. Winslow ne devait pas avoir sa part de l'argent.

Si toute cette histoire est exacte, on pourrait en faire d'assez vifs commentaires. Jusqu'à présent on ne croyait pas que ces espèces de récompenses fussent destinées à des gens comme des gérants de compagnie ou des anciens chefs de police; on croyait que c'était plutôt dans la nature d'un appât pour des caractères susceptibles d'être séduits par l'argent. Il nous tarde de lire le rapport du juge Mathers sur cette partie de son enquête. . . .

Chez Nous et Autour de Nous

Le nouvel almanach des adresses de Winnipeg (Henderson's directory) porte la population de Winnipeg à 276,177 habitants. Ceci comprend les municipalités environnantes: Elmwood, Saint-Boniface, Norwood, Saint-Vital, Saint James, Assiniboia et Kildonan.

On peut espérer de nouveau une Avenue du Capitole, à Winnipeg. On se souvient que cette grande avenue ira du nord au sud et fera face aux futurs édifices parlementaires.

On est actuellement à construire le premier des piliers du pont Provencher du côté de Saint-Boniface. Cette construction est très intéressante et un grand nombre de piétons s'arrêtent pour regarder travailler les ouvriers.

La Commission Internationale des Eaux Limitrophes siégeant à Washington jeudi et vendredi à permis à la ville de Winnipeg de prendre à Shoal Lake l'eau du grand aqueduc inter-municipal. Shoal Lake, on le sait, est situé, partie aux Etats-Unis et partie au Canada; c'est pour cela qu'on a dû s'adresser à cette commission avant de proceder définitivement. On espérait avoir cette permission facilement puisqu'on a déjà commencé la construction du chemin de fer de Transcona à Shoal Lake.

Au coin des rues Keewatin et Ross Avenue (à l'ouest de Winnipeg) on vient encore de faire sauter un coffre-fort. On s'est servi de nitro-glycerine. On se souvient que 21 bâtons de nitro-glycerine ont été volés à la poudrière de Middlechurch, il y a quelques jours.

Dans une de ses dernières réunions la Société de St. Vincent de Paul a décidé de donner une conférence publique d'ici quelques semaines.

La ville de Winnipeg recevra pour l'année 1913 un chèque de $119,228 de la compagnie des tramways. Ceci est une royauté réservée à la ville par contrat.

M. Bury, vice-président du C.P. R. croit que l'augmentation du nombre d'acres cultivés dans l'ouest, au printemps, sera de 2,000,000.

Dimanche dernier les parents et quelques amis intimes de M. et Mme Arthur Cusson se donnaient rendez-vous à leur résidence, rue Desautels, pour leur présenter à l'occasion du dixième anniversaire de leur mariage, un magnifique cadeau, gage de leur estime. Les membres de la "Cusson Lumber Co.," voulurent aussi prouver à leur Président leur haute considération. M. et Mme Cusson, comme toujours, surent par leur amabilité faire passer à leurs amis une agréable soirée. Il y eut chant, musique et joyeux concours de cartes; le prix pour dames fut remporté par Mme Elzéar Couture et celui des messieurs par M. J. B. Côté, tandis que les prix de consolation furent respectivement décernés à Mme Horace Couture et Jules Couture.

Hier soir à la salle Leclerc, il y avait élection des officiers de la société des Artisans, pour 1914. Tous les officiers de l'année dernière ont été réélus

La deuxième partie de cartes de la deuxième série a été jouée à 15 tables différentes. Le prix des dames offert par le second Vice-président, M. A. C. LaRivière, a été gagné par Mme Dr C. A. Lambert; le prix d econsolation par Mlle G. Lavoie; le prix des messieurs par M. R. Lambert; consolation, J. C. Marcoux. Le prix de rafle a été décerné à Mlle Charlotte Bernier.

Un programme de musique et de chant fut exécuté par Mlle Eva Couture, pianiste; M. J. A. Beaupré, Mme G. Germain et M. Gilbert.

Le goûter était offert par le Dr A. Laurendeau. Le 10 mars, nouvelle partie de cartes.

On parle de nouveau de l'annexion à Saint-Boniface d'une partie de la municipalité de St.Vital.

M. John Bernier, père de Madame Joseph Bernier, rue Dumoulin, est parti mardi pour la province de Québec, après avoir passé quelques semaines de vacance ici.

M. et Mme P. E. Beauchamp, sont revenus lundi d'une promenade à Montréal.

Le salaire du magistrat de police Turenne vient d'être fixé à $1000 par année. La ville paiera la moitié de cette somme, et le gouvernement, l'autre moitié.

On annonce la mort, à Winnipeg, de M. Daniel Parker, un agnt de la compagnie de chemins de fer bien connu parmi nous. M. Parker a résidé pendant plusieurs années à Saint-Boniface, et on le tenait en grande estime.

Son Honneur le juge Prud'homme donnera, vendredi soir, à 8.15 hrs., à la Centennial School, à Kildonan, une conférence sur les commencements de la colonie de la Rivière Rouge : Population, routes suivies dans les voyages, arrivée des traiteurs, des missionnaires et des colons.

Mesdames A. Gauvin et Joseph Holland sont parties la semaine dernière pour un voyage de quelques jours à St. Paul, Minnesota.

M. Emile Dugal, est arrivé samedi d'un voyage d'un mois à Montréal.

M. C. F. DeGagné, propraiétaire de l'Hôtel Saint-Boniface et sportman bien connu a en ce moment la visite de M. Otto Suter qui doit se rencontrer prochainement avec Walter Miller pour le championat poids moyen du monde au Colliseum, Winnipeg.

Se sont enregistrés à l'Hôtel de Saint-Boniface, la semaine dernière:—C. Nadon, Minneapolis, Min; W. St. Vincent, St. Jean-Baptiste; D. Rouleau, Trois-Rivières; E. Moore, Winnipeg; Mme L. Cooper, Sarnia, Ont.; D. Pretre, Le Pas; Otto Suter, Geyser, Montana, champion poids moyen des Etats de l'Ouest.

Jeudi soir, à 8 heures il y aura banquet à l'Hôpital de Saint-Boniface, banquet servi par la Compagnie "Shredded Wheat Limitée", sous le patronage des Dames Patronesses de Saint-Boniface. Les billets sont de 50c, au profit de l'Hôpital.

Lundi soir le club de raquettes "Le Voyageur" a eu une sortie; plusieurs membres ont assisté à la marche; à l'assemblée il a été décidé de faire une grande sortie lundi soir le 2 février et qu'une invitation spéciale soit faite aux Cadets de l'Ecole Provencher ainsi qu'aux Révérends Frères de la même école. Il y aura à 8 heures marche et feu de joie; départ à 8 heures de la salle Leclerc. Après la marche un gouter sera servi par la Compagnie Shredded Wheat Limitée. Un programme de musique, chant et jeu sera donné par les membres du Club et les Cadets. En avant la raquette.

Assemblée de l'Alliance Nationale, jeudi le 29 janvier à 8 heures p.m., dans la salle du Club Laurier. Ordre du jour: Election des officiers.

Il y a bien longtemps que le public attend une série de grand opéra. Le gérant du Théâtre Walker donnera la première de ses 14 soirées, lundi soir avec l'opéra de Verdi "Aida"; ensuite mardi soir "Faust"; mercredi après-midi, "The Tales of Hoffman," le soir "Tanhauser", jeudi, "Louise", samedi matinée "Samson et Dahlila", le soir "Tosca". Les heures seront 8 heures le soir au lieu de 8.30 et 2 heures l'après-midi au lieu de 2.30. Cette semaine le directeur de la Société d'Opéra, M. H. Bourgeault, présente l'opéra comique "Dorothy." Lever du rideau à 8.30. Les prix sont $1.50; $1.00; 75 cents; 50 cents; 25 cents.

Les autorités du C.N.R. attribuent à la police de Saint-Boniface une bonne part de la manière heureuse avec laquelle ils ont pu déjouer les plans de la bande noire qui voulait enlever la paye des employés il y a quelques jours. Le chef Marcil et ses hommes ont surveillé de près les agissements de personnages suspects dans les cours du C.N.R. à Saint-Boniface, et l'information qu'ils ont donnée à la compagnie a été d'un grand secours. Il faut en féliciter la Force de notre ville.

M. François Marion, de Sainte-Amélie, est en promenade à Saint-Boniface, l'hôte de M. Roger Goulet.

M. et Mme C. Marcoux et Mme Joseph Biron, sont partis dimanche soir pour un voyage à Edmonton.

D'après un relevé fait par M. J. B. Leclerc, l'inspecteur officiel des Enfants Nécessiteux, il y a 2,460 enfants qui fréquentent les écoles de Saint-Boniface.

Malgré les temps gênés, il ne paraît pas y avoir trop de cas de misère dans notre ville.

Bonne petite tempête de neige lundi dernier. Résultats: de meilleurs chemins.

L'Institut des Sourds et Muets va abandonner son immeuble de l'avenue du Portage. On installera à très brève échéance, ces sourds et Muets dans une partie des édifices de l'ancien collège agricole sur le bord de la rivière Assiniboine. L'endroit est idéal.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a fait sa visite pastorale au village de Dunrea, dimanche dernier. Il y a eu confirmation des enfants.

L'association du Barreau du Manitoba s'est réunie, à Winnipeg, la semaine dernière sous la présidence de son bâtonnier, M. J. A. M. Aikins, C.R.

M. H. P. Hansen, un *ancien*, vient d'être nommé archiviste officiel du gouvernement fédéral à Winnipeg.

Le C.P.R. dépensera cette année encore la forte somme pour monter ses fermes-modèles de l'Ouest.

Sa Grandeur Mgr Béliveau est revenue la semaine dernière d'un voyage de quelques jours dans l'Est. Sa Grandeur a assisté, à Ottawa, au Congrès de nos frères d'Ontario.

Le décès de Lord Strathcona mercredi dernier a causé de vifs regrets à Winnipeg. Les *Old-timers* surtout font l'éloge du chevalier décédé. A Edmonton, le père Lacombe a exprimé toute l'admiration qu'il avait pour Lord Strathcona; le père Lacombe est bien contemporain de l'ancien Donald D. Smith dans les plaines de l'Ouest.

L'honorable Colin Campbell, ancien procureur général, qui fait un voyage prolongé à l'étranger pour sa santé, vient d'écrire à l'honorable M. Johnson, l'orateur de la Chambre. M. Campbell se porte miex. Il espère revenir complètement à la santé d'ici quelques mois. En ce moment il habit au Caire, en Egypte, où il prend des bains d'eau surfureuse. Les nombreux amis de langue française que M. Campbell possède seront heureux d'apprendre que l'ancien procureur-général a encore des chances de se remettre au travail comme les autres.

Le constable Reid de la police de Winnipeg a plaidé coupable à l'accusation d'avoir contribué à l'évasion de Krafchenko. Il recevra sa sentence aujourd'hui ou demain.

Le club de raquettes, Le Voyageur, a pris part à une marche conjointe des diverse clubs de Winnipeg, mercredi dernier.

M. l'abbé Roy, ecclésiastique, résidant au Palais, sera fait prêtre à la cathédrale de Saint-Boniface, le 8 février, par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

Les Commissaires du Transcontinental viennent de décréter que toutes les usines terminées à Transcona devront être immédiatement prises par la compagnie. Ceci veut dire une augmentation prochaine dans le nombre des employés de ces immenses usines.

Une députation des résidents de Sandy Lake s'est rendue auprès du gouvernement jeudi matin. Cette députation, présidée par M. Joseph Hamelin, de Sainte-Rose du Lac, demande une extension du Canadian Northren, de Sandy Lake jusqu'à Sainte-Rose.

On annoce le décès, à Saint-Boniface, de Elie Blanchard, fils de M. Joseph Blanchard. Le défunt avait 30 ans. Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale jeudi dernier à 10 heures du matin.

PETITES ANNONCES

La Librairie Moderne en possession de la collection populaire de la Maison Fayard, aujourd'hui si estimée et si répandue, a décidé de mettre en vente chacun de ces ouvrages aux prix exceptionnels de 27.50—25 et 22 cents selon le nombre et la quantité. La collection complète en 52 exemplaires, chaque titre se trouve aujourd'hui rénoué dans notre nuovelle librairie. Les collections Ollendorff et Levy de la Bonne Presse, (etc.) sont à la veille d'arriver.

La Libraire Moderne, 74 avenue Provencher, Saint-Boniface, est aujourd'hui le dépôt central des journaux et revues de Paris.

Perdu. — Une montre en or pour dames, entre la rue Cathédrale et la rue Dumoulin. Prière de la rapporter à nos bureaux.

Pierre Jahan annonce au public qu'il a ouvert une Boutique de Barbier, 342 rue Saint-Jean-Baptiste, coin de la rue Hamel, Saint-Boniface, et invite le public à venir lui faire une visite.

Jeune homme de bureau demande chambre et pension dans une famille privée. S'adresser à Boite Postale 44 Saint-Boniface, mentionnant termes.

A Louer.—Maison No. 248 rue Youville, 7 apartements, $16.00 par mois. S'adresser à Guilbault Co., 258 rue DesMeurons. Téléphone Main 604.

La Librairie Moderne, 74 Ave. Provencher est à la veille de recevoir de Paris une sélection importante d'ouvrages de 4,000 titres.

Par suite d'un arrangement spécial et direct, elle est à la disposition de ses clients à leur fournir régulièrement, aux prix les plus réduits les abonnements ou commandes qui lui sont confiés.

La Librairie Moderne est aujourd'hui le dépôt central des journaux et revues de Paris.

Maison à louer, 118 rue Aulneau, $10.00 par mois. S'adresser à Guilbault & Cie., 256 rue Des-Meurons.

A louer.—Banc 227, allée principale, dans la Cathédrale. S'adresser au sacristain où au propriétaire, J. A. Z. Bertrand.

A louer—Deux appartements, l'un de trois chambres, l'autre de deux, dans le Bloc Gevaert & Deniset, Avenue Provencher, à côté du Bureau de Poste. Eclairage, chauffage, eau chaude et froide.

Les personnes qui désirent faire un voyage en Europe ou tout autre pays feront bien de consulter l'annonce du C.P.R., dont M. Cléophas Marcoux est le seul agent français.

A Louer—Maison avec toutes les améliorations modernes, chauffage à eau chaude, rue Saint-Jean-Bautiste; meublée ou non meublée; à très bon marché. Aussi suite dans Norwood Court. Possession immédiate. Pour toute information s'adresser à Cusson Agencies Ltd., 60 Ave. Provencher.

A Louer—Maison rue Aulneau, $16.00 par mois. S'adresser au No. 28 rue Aulneau. 3-j.n.o.

Terrain à vendre à Haywood, Manitoba. West ½de 20-8-6 West. Prix $7,500. $1,000. comptant ; balance à termes qui pourront être arrangés au temps de la vente. S'adresser à Noël Bernier, 401 bloc Somerset, Winnipeg.

PENDAISON

Le nègre William Campbell, déclaré coupable du meurtre de George Muir, à Montréal, en août dernier, a été pendu, le 22 janvier à la prison de Bordeaux.

Le R. P. Garceau, jésuite, a assisté le condamné jusqu'au dernier moment.

NAISSANCE

En cette ville, le 25 courant, Madame Jules Turenne, un fils. Parrain et marraine, M. le Magistrat Turenne et Madame Joseph Turenne.

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs
Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balcon; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.